



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice..... 33
Présents 26
Représentés..... 4
Absent 3

Séance n° 1

DELIBERATION N° 2021DEL-FIN-01

Le 11 février 2021 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 05 février 2021.

Sont présents :

Stéphanie DAUMIN, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Patrick BLAS, Barbara LORAND-PIERRE, Philippe KOMOROWSKI, Régine BOIVIN, Renaud ROUX, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Marie FRANCOIS, Jean-Roch COGNET, Amel MATOUK, Alain PETRISSANS, Armelle DAPRA, Matthias DESCHAMPS, Safia RIZOUG, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA.

Absents ayant donné procuration :

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, représentée par Sylvain MAILLER
Murielle DESMET représentée par Patrick BLAS
Boukouya FOFANA représenté par Nathalie CHARDAIRE
Geneviève GLIOZZO représentée par Yacine LADJICI

Absents :

Hadi ISSAHNANE
Amar LALMAS
Susan CANELAS-DREZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Renaud Roux est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Considérant l'obligation pour les villes de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif un « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB) ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme la Maire;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 : Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2021.

Article 2 : Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,
Stéphanie Daumin,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le *16.02.2021*
et sa publication le *16.02.2021*



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Fax : 01 49 78 01 36

Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2021

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport qui précise les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2021 et informe sur sa situation.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Dans un délai de 2 mois qui précède l'examen du budget, le maire présente au conseil municipal, un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune, la Métropole du Grand Paris et le territoire Grand Orly Seine Bièvre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF), les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement doivent également figurés.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'élaboration du budget primitif 2021 se réalise sous le pilotage de l'équipe municipale avec l'appui des services communaux et en concertation avec les représentants des associations.

CONTENU

I. UN CONTEXTE « HORS NORME ».....	04
A. DANS UN ENVIRONNEMENT MOUVANT.....	04
B. GENERANT UNE DETTE QUI PREND DES PROPORTIONS INCONNUES.....	04
C. QU'IL FAUDRA BIEN REMBOURSER OU PAS.....	05
D. UNE DETTE QUI PAR AILLEURS NE RESOUT PAS POUR AUTANT LE RISQUE DE PAUVRETE	06
E. ET LES COLLECTIVITES, COMMENT S'EN SORTENT-ELLES DANS CE CONTEXTE ?..	06
II. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.....	07
A. ZONE EURO : CRISE SANITAIRE INEDITE ET ACTIVITE EN DENT DE SCIE	07
B. ZONE EURO : SOUTIEN MASSIF DES INSTITUTIONS EUROPEENNES	07
C. FRANCE : L'ECONOMIE MONDIALE FACE A LA PANDEMIE DU COVID-19	08
D. L'ECONOMIE A L'EPREUVE DE L'EPIDEMIE DE LA COVID-19	08
E. FRANCE : DE LOURDES CONSEQUENCES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	09
F. PLAN « FRANCE RELANCE » 2021-2022	09
G. France : UNE INFLATION DURABLEMENT FAIBLE	09
III. SYNTHESE RELATIVE A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT.....	10
IV. PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 (LFI 2021).....	11
A. DES TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES EN BAISSSE DE 11.6 Md€ DANS LA LFI 2021	11
B. LES VARIABLES D'AJUSTEMENT DU BLOC COMMUNAL SONT EPARGNEES	14
○ <i>Des Dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019</i>	
○ <i>Hausse de la péréquation verticale</i>	
○ <i>Réforme des indicateurs financiers</i>	
○ <i>Baisse des impôts de production de 10 Md€</i>	
○ <i>Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux régions</i>	
○ <i>Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)</i>	
○ <i>Révision des valeurs locatives des établissements industriels</i>	
○ <i>Coefficient de revalorisation des bases 2021</i>	
○ <i>Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement</i>	
○ <i>Simplification de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité)</i>	
○ <i>Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols</i>	
V. L'INTERCOMMUNALITE : LES RELATIONS FINANCIERES DE CHEVILLY-LARUE AU SEIN DU BLOC INTERCOMMUNAL GOSB / MGP	20
A. TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA MGP (2016-2019)	20
B. COMPARAISONS DE CETTE SITUATION FINANCIERE DE LA MGP AVEC CELLES DES 11 EPT (HORS PARIS)	22
C. TRAJECTOIRE DE L ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE-BIEVRE (GOSB)	22

VI. LES FINANCES COMMUNALES : ACQUIS ET TENDANCES **24**

A. RETROSPECTIF 2020.....	24
B. RETROSPECTIVE 2021-2026	26
C. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	27
D. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE	28
E. LES DEPENSES DE PERSONNEL	29
○ <i>La répartition par filière des emplois permanents prévus pour 2021</i>	
○ <i>La Formation</i>	
○ <i>La santé</i>	
○ <i>Le temps de travail</i>	
○ <i>Evolution de la masse salariale prévue pour 2021</i>	

VII. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE **32**

A. LES POLITIQUES EDUCATIVES LOCALES	32
○ <i>La petite Enfance</i>	
○ <i>L'Enfance et les accueils de loisirs</i>	
○ <i>La restauration scolaire</i>	
○ <i>La jeunesse</i>	
B. LES ACTIONS DE PREVENTION	38
C. SOLIDARITE ET SANTE	39
D. VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET DEMOCRATIQUE	41
○ <i>Le foisonnement associatif</i>	
○ <i>La démocratie locale et participation citoyenne</i>	
○ <i>Le Sport</i>	
○ <i>la Culture et le Patrimoine</i>	
○ <i>Agir ici et là-bas grâce à la solidarité internationale</i>	
E. SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUES	45
F. ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	46
○ <i>Réduire encore la place des énergies fossile</i>	
○ <i>Réduire les déchets et mieux leur offrir une 2^{ème} vie</i>	
○ <i>Participer au cycle de l'eau</i>	
○ <i>Accompagner l'évolution des mobilités</i>	
○ <i>Plus de nature en ville</i>	
G. L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE COMMUNAL	49
○ <i>Terminer l'eco-quartier des portes d'orly</i>	
○ <i>Conclure la réhabilitation des sorbiers saussaie</i>	
○ <i>Achever l'aménagement du cœur de ville</i>	
○ <i>Préparer l'arrivée du métro</i>	
○ <i>Consolider le commerce de proximité</i>	
○ <i>Protéger le quartier historique</i>	
○ <i>Mieux mettre en scène le Quartier Larue</i>	
○ <i>Requalifier les abords de la Place de Lattre de Tassigny</i>	
○ <i>Préserver les emplois des chevillais</i>	
○ <i>Ouvrir la concertation autour du projet de PLUI</i>	
○ <i>Concrétiser la cite de la gastronomie Paris Rungis</i>	

UN CONTEXTE « Hors Norme »

A ... DANS UN ENVIRONNEMENT MOUVANT :

Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, bien qu'il soit encore trop tôt pour juger des dégâts réels sur les finances publiques, les prévisions des experts de Bercy varient à coups de dizaines de milliards d'euros. En juillet dernier, le déficit budgétaire était attendu autour de -225Md€ pour 2020 puis 3 mois plus tard, à l'occasion de la présentation du Projet de Loi de Finances 2021, la petite embellie économique de l'été qui a « dopé » les recettes fiscales autorisait un objectif de déficit revu à la baisse à -195,2Md€, soit 30Md€ de moins, c'est-à-dire rien de moins que le budget annuel du ministère de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un environnement particulièrement mouvant que le 2^{ème} reconfinement et les perspectives de nouvelles mesures de restriction continuent d'exacerber.

En conséquence, le gouvernement a dû continuer d'ajuster en permanence ses prévisions du PLFI2021 à la baisse – exemple de la « baisse de 80% du chiffre d'affaires du commerce depuis le 30 octobre dernier qui met en risque à la fois les Très Petites Entreprises mais également les PME, Entreprises de Taille Intermédiaire et grandes entreprises du commerce spécialisé » a fait savoir l'Alliance du commerce et le Procos (commerce spécialisé).

Quant à 2021, le montant annoncé du déficit est descendu à -173,3Md€ quand son niveau était jugé très conséquent en 2019 à -93,1Md€.

Prenant le contre-pied des décisions nationales, la Commission européenne regrette que « certaines mesures présentées par la France ... semblent ne pas être temporaires ni compensées par d'autres mesures budgétaires », perdurant ainsi dans sa logique d'austérité budgétaire.

Le Haut conseil des finances publiques (HCFP) a lui jugé que l'objectif de rebond de l'activité de +8% en 2021 (en réalité plutôt +6%) était volontariste et dit dans un avis que « l'ampleur du choc subi par l'économie française devrait avoir un impact durable sur l'appareil productif ». Autrement dit, l'instance souligne que ces prévisions obèrent la croissance potentielle (la capacité de rebond de l'économie française) compte-tenu de la disparition probable de pans du tissu économique.

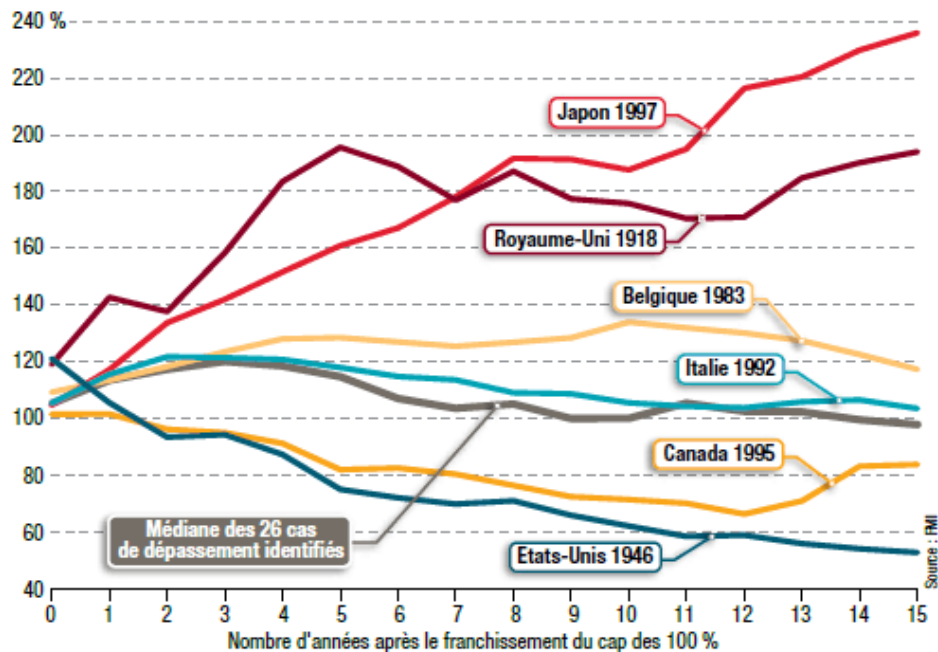
Le plan de relance qui a pour objectif de faire repartir l'activité économique devrait se traduire par des dépenses qui devraient représenter 58,3% du PIB en 2021 après 62,5% en 2020. Sur la base du plan de relance de 100Md€, 32Md€ devaient être déboursés sur les deux années. Voulant créer un choc d'offre, cherchant à améliorer la compétitivité des entreprises françaises plutôt que de chercher à stimuler la demande, l'exécutif promet 45Md€ de baisse d'impôts entre 2018 et 2021 avec un effort accru l'an prochain en direction des entreprises (impôts de production et impôt sur les sociétés). A noter que le pouvoir d'achat a été malmené (du fait essentiellement des destructions d'emploi ou de la non compensation de l'écart entre la rémunération et l'indemnisation du chômage partiel) et cela même si des dispositifs de chômage partiel, de primes à la conversion automobile etc... ont permis d'en limiter la diminution, ces mesures ne constituant pas en soi un choc de demande.

B ... GENERANT UNE DETTE QUI PREND DES PROPORTIONS INCONNUES :

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la France va émettre en 2021 un niveau record de dette (260Md€) portant l'endettement à 119,8% du PIB en 2020 et 122,4% en 2021, ce qui cristallise beaucoup de craintes. Pour rappel, ce taux était de 98% en 2019.

En conséquence, l'Etat va davantage émettre d'emprunts qu'il ne va collecter d'impôts (258Md€). Ce constat est le même partout dans le monde, la dette globale (publique et privée) des pays développés ayant bondi à 432% du PIB à la fin du 3^{ème} trimestre 2020 contre 380% fin 2019 selon IIF (Institute of International Finance). Cela représente 53 000Md\$ au 3^{ème} trimestre 2020 dans la seule zone euro, soit 1 500Md\$ de plus depuis le début de l'année.

Evolution de la dette publique dans six pays ayant franchi le cap des 100% du PIB



Source : Alternatives économiques

C ... QU'IL FAUDRA BIEN REMBOURSER OU PAS :

Le débat sur l'annulation des dettes publiques liées au Covid-19 et détenues par la banque centrale européenne (BCE) prend de l'ampleur. La violence de la crise actuelle, l'amoncellement de dettes qui s'ensuit et la crainte que celles-ci ne pèsent sur la croissance dans les prochaines décennies sont autant de raisons qui militent pour un traitement particulier de cette dette.

La Banque de France qui détient aujourd'hui 450Md€ de dette française considère l'annulation de dette juridiquement dangereuse (pacte de confiance dans la mise en place de l'euro qui ne permet pas l'annulation). Autre argument de poids, c'est la perte de confiance des investisseurs dans la monnaie. Le non-remboursement peut inciter les investisseurs à ne plus acheter de dette en euro. Or, dans le système actuel, l'Etat aura besoin des marchés financiers tant qu'il sera déficitaire.

Néanmoins, annuler les dettes publiques détenues par la BCE ne léserait pas les créanciers privés. On rappelle enfin que l'actionnaire de la BCE, la Banque de France - donc l'Etat-, paye des intérêts qu'il récupère sous forme de dividendes.

Des alternatives existent comme « faire rouler » la dette, autrement dit la rendre perpétuelle ou encore la cantonner dans une structure de defeasance à l'instar de la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) dans les années 90.

La croissance et l'inflation ou encore lever l'impôt sont d'autres façons de rembourser cette dette COVID de manière plus « académiques ».

D - UNE DETTE QUI PAR AILLEURS NE RESOUT PAS POUR AUTANT LE RISQUE DE PAUVRETE :

En France, les indicateurs sociaux alarmants se multiplient (300 000 sans-abri selon la Fondation Abbé Pierre, deux fois plus qu'en 2012, 1 million de pauvres en plus d'après le Secours populaire, 10% d'allocataires supplémentaires du RSA ; le risque de pauvreté touche aujourd'hui de nouveaux profils (indépendants, petits commerces, jeunes diplômés...).

Si le « quoi qu'il en coûte » a bien creusé les déficits en ciblant positivement les entreprises par le biais d'aides (exonérations de charges, fonds de solidarité...), en ciblant également presque toutes les catégories sociales (grâce au financement massif par l'Etat du chômage partiel), il a manqué la cible des plus pauvres et précaires souvent en CDD ou en intérim. La situation des étudiants, qui financent souvent leurs études par de petits jobs, est particulièrement préoccupante.

E - ET LES COLLECTIVITES, COMMENT S'EN SORTENT-ELLES DANS CE CONTEXTE ?

A court terme, les dépenses de fonctionnement ont été légèrement affectées par la crise. Si les collectivités ont pu faire des « économies » de dépenses notamment par l'annulation d'évènementiel, leurs dépenses structurelles (fluides, contrats de maintenance et d'entretien des équipements, masse salariale) sont invariantes.

Les collectivités ont par ailleurs subi des surcoûts liés aux protocoles sanitaires qui ont nécessité l'acquisition de matériel supplémentaire. A l'échelle nationale, l'ensemble de ces mesures représenterait 0.6% des dépenses de fonctionnement 2019.

Par ailleurs, les collectivités ont également consentis des rabais, remises de loyers, des contributions à fonds d'intervention qui au final pèseront sur l'épargne brute 2020-2021, ce qui entravera les stratégies d'investissement du secteur public local et entraînera de facto un alourdissement de l'endettement.

En 2020, les collectivités du bloc communal devraient voir leur épargne se contracter sous l'effet de cette pandémie, contraction qui trouve son origine dans l'interruption de la dynamique de recettes à laquelle certaines sont particulièrement exposées : communes touristiques et autorités organisatrices des mobilités notamment.

C'est aussi la conséquence des mesures volontaristes qui visent à assurer une continuité du service et à soutenir la population et le tissu économique et social. Ces conséquences financières et les incertitudes qui demeurent sont susceptibles de venir perturber l'entrée de ces collectivités dans un nouveau cycle d'investissement.

Les départements ne sont pas mieux lotis, la hausse des dépenses sociales s'accompagne d'une contraction de leurs recettes de fonctionnement et notamment des droits de mutation.

Les régions enfin devraient être affectées dans de moindres proportions intervenant surtout en soutien aux secteurs économiques les plus touchés via leurs dépenses d'investissement ce qui pourrait augmenter néanmoins leur recours à l'endettement.

L'entrave des capacités d'investissement des collectivités est d'autant plus préoccupante qu'elles constituent près des 2/3 de l'investissement public national.

II. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A - L'ECONOMIE MONDIALE FACE A LA PANDEMIE DU COVID-19 :

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV2, le reste du monde assiste incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au second trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les dé-confinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : +7,2% T/T (de trimestre à trimestre) aux Etats-Unis après -9% T/T au T2 et +12,7% T/T en zone euro après -11,8% au T2.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^{ème} vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au dernier trimestre.

B - ZONE EURO : CRISE SANITAIRE INEDITE ET ACTIVITE EN DENT DE SCIE :

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de -11,8% T/T au T2 à +12,7% T/T au T3 (-4,3% sur 1 an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4% par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs des marchés financiers (marchés actions, marchés obligataires, marchés de matières premières) étaient au vert malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe a renversé cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, ont conduit à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre ; l'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4 trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant l'activité économique productive, notamment certains secteurs comme le BTP.

C - ZONE EURO : SOUTIEN MASSIF DES INSTITUTIONS EUROPEENNES :

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été 2020, les Etats membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750Md€ en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100Md€) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220M€) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120Md€, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750Md€ puis porté à 1 350Md€ début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Opérations) qui permettent à la BCE d'élargir la nature des actifs qu'elle peut racheter.

Au-delà, elle a maintenu sa politique accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8% en 2020 avant de rebondir à 6% en 2021. Toutefois, l'arrivée de variants du virus issus du reste du monde cristallise à nouveau toutes les inquiétudes, avec des courbes de diffusion plus fulgurantes encore qu'en début 2020. Certains spécialistes évoquent une deuxième pandémie et de nouvelles mesures de restrictions qui impacteront sans nul doute à la baisse ces perspectives.

D - FRANCE : L'ECONOMIE A L'EPREUVE DE L'EPIDEMIE DE LA COVID-19 :

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9% au T1, le PIB a chuté de 13,7% au T2 suite au re-confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. D'autres ont mieux résisté (les laboratoires et l'industrie pharmaceutique, le commerce en ligne et la livraison, les casinos en ligne, la grande distribution, les applications et services de télétravail, le divertissement en ligne et la vidéo à la demande, le sport à domicile,...)

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,2% T/T mais a reculé de 4,3% en glissement annuel.

Même si les indicateurs ne sont pas à ce jour publiés, il est fort probable que l'activité devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre. Les perspectives pour 2021 sont par ailleurs intimement liées aux nouvelles mesures de restriction qui pourraient être mises en place pour freiner la propagation des variants du virus.

E - FRANCE : DE LOURDES CONSEQUENCES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL :

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà conséquent.

Au 1^{er} semestre 2020, 715 000 personnes avaient perdu leur emploi salarié, dépassant le nombre de créations d'emploi en parallèle (692 000). Cette destruction nette d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le 1^{er} confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1% au T4 2019 à 7,1% au T2 2020 alors que la situation du travail se détériorait. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0%.

Il convient toutefois de rappeler les limites des mesures du BIT, qui en alignant les critères pour permettre les comparaisons entre pays, tend à minimiser les chiffres réels du chômage.

F - PLAN « FRANCE RELANCE » 2021-2022 :

Le gouvernement français a lancé en septembre 2020 un plan de relance sur les années 2021 – 2022 de 100Md€ (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40md€ par l'Europe. Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

G - France : UNE INFLATION DURABLEMENT FAIBLE :

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation français (IPC) a fortement baissé, passant de 1,5% en glissement annuel en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Les raisons de cette forte baisse sont à rechercher dans l'effondrement des prix de certains biens et services (plus forte baisse de la demande induite par le confinement), dans la chute des prix du pétrole (baril de Brent passé de 69\$ fin 2019 à moins de 10\$ le 21 avril 2020).

La forte appréciation de l'euro contre dollar (1,22 le 17/12/2020) favorise aussi une pression des prix à la baisse sur les produits importés.

L'inflation française devrait atteindre 0,5% en moyenne en 2020 puis 0,6% en 2021 (*source : Insee, Natixis*).

III . SYNTHÈSE RELATIVE A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT :

(en millions d'€)	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	387 204	514 270	
<i>A déduire : remboursements et dégrèvements</i>	129 334	129 334	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	257 870	384 936	
recettes non fiscales	25 308		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	283 178	384 936	
A déduire : Prélèvements sur recette au profit des collectivités territoriales et de l'union européenne	70 600		
Montants nets pour le budget général	212 578	384 936	-172 358
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants	5 674	5 674	
Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours	218 252	390 610	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 222	2 266	-44
publications officielles et information administrative	159	152	7
Totaux pour les budgets annexes	2 381	2 418	-37
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	28	28	
publications officielles et information administrative			
Montants nets pour les budgets annexes y compris fonds de concours	2 409	2 446	
Comptes spéciaux			
Compte d'affectation spéciale	77 607	77 236	371
Compte de concours financiers	128 269	129 613	-1 344
Compte de commerce (solde)			-19
Compte d'opérations monétaires (solde)			51
Solde pour les comptes spéciaux			-941
Solde général			-173 336

source : art.93 de la LFI2021

IV. PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 (LFI 2021) :

Un projet de loi de finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être une perte de recettes de 20 Md€ sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 Md€ dans le même temps.


Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, le grand axe du PLF 2021.

En même temps, les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises – les acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise – ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 Md€ des impôts de production implique une série de mesures de compensation. Ainsi pour palier la perte de recettes sur le foncier bâti et la contribution fiscale des entreprises liées à la diminution des bases fiscales des établissements industriels, l'Etat versera aux collectivités une compensation fiscale qui sera évolutive mais à un taux de référence figé sur 2020 (autrement dit la hausse du taux ne profitera qu'à 50% de la base). A Chevilly-Larue, la base concernée représente 8.3% des bases de foncier bâti (4.9M€) ; le produit fiscal sera compensé par une valeur proche de 620K€ en 2021 (hors effet COVID)

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la TH, mesures diverses de simplification.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

A - DES TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES EN BAISSSE DE 11.6 Md€ DANS LA LFI 2021

 Articles 73 et 252 de la LFI 2021:

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans la LFI 2021 : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH). A partir de 2021, les 20% de recettes de TH qui restent deviennent une recette de l'Etat. Pour les collectivités, les recettes de TH sont remplacées par les recettes de taxes foncières perçues jusqu'alors par le département avec des ajustements pour compenser les pertes ou gains. Elles incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

	en Md€		2021 (2020)
Transferts financiers aux collectivités	2021	2020	104,4 116

fiscalité transférée	37,4 (37,3)	financement de la formation professionnelle	0,8 (1,2)
----------------------	-----------------------	---	---------------------

%

Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage	2021	2020	66,1 74,1
---	------	------	--------------

subventions autres ministères	4,7 (4,3)	dégrèvements législatifs	9 (23)	amendes de police	0,6 (0,6)
-------------------------------	---------------------	--------------------------	------------------	-------------------	---------------------

Concours financiers de l'Etat aux collectivités	2021	2020	51,9 49,1
--	------	------	--------------

Prélèvements sur recettes dont	43,2 (40,9)	Mission RCT dont	4 (3,8)	TVA des régions	4,3 (4,4)
--------------------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------	---------------------

DGF	26,756	DGD	1,546
FCTVA	6,546	DETR	1,046
DCRTP	2,905	DSIL	0,57
Comp exonérations fiscales	0,54	DGE départements	0,212
Comp. Réduction de 50% des val.loc. des étab. Indust.	3,29		

Les transferts financiers atteignent **104,4 Md€** dans la LFI 2021 à périmètre courant, en baisse de 10% par rapport à la LFI 2020 ; cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (-13 Md€) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Concours financiers de l'Etat (51,9 Md€)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé.

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%) ; les PSR s'élèvent à 43,25 Md€ en 2021, soit en augmentation de 4,9% par rapport à la LFI 2020.

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable avec un montant de **26,758 Md€**, le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1% à 6,546 Md€) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Pour rappel, la DGF est le principal concours financier à destination des collectivités et de leurs établissements publics de coopération. Elle est assise sur une attribution par habitant et fait ensuite l'objet d'un écrêtement basé sur le niveau du potentiel financier de la commune. Cette dotation instituée en 1979 correspond à un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat. Elle n'est plus indexée sur l'inflation depuis 2017 et a été le principal concours financier de l'Etat impacté par la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). La commune de Chevilly-Larue en « a fait les frais » puisque les 2M€ qu'elle percevait encore en début de la mandature précédente ont été ramenés à 0 depuis 2019.

Plus globalement les administrations publiques représentent 19% de la dépense publique ; il s'agit des 104M€. A contrario, les dotations de l'Etat et de l'ensemble des organismes publics représentent 30% des ressources globale des collectivités

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1^{er} (0,51 Md€) pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2^{ème} (3,29Md€) pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonération de fiscalité locale, quant à elles, chutent (-80%) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

à périmètre courant	LFI 2021 (en k€)	LFI 2020 (en k€)	évol 2021/2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 758 368	26 846 874	-0,3%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	-18,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	9,1%
Compensation d'exonération relative à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	-79,8%
Dotation élu local (DEL)	101 006	93 006	8,6%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (fmdi)	465 890	466 980	-0,2%
Dotation départementale d'équipement de collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 905 214	2 917 964	-0,4%
Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale	413 003	451 254	-8,5%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%

Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation foncière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	510 000		
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de la CFE des locaux industriels	3 290 000		
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	900		
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat de compensation du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	60 000		
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	10 000		
TOTAL	43 400 026	41 246 740	5,2%

source : LFI 2021

Variables d'ajustement: une baisse très réduite en 2021

Les variables d'ajustement sont les postes mineurs des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Elles s'ajustent aux variations des différents concours (DGF et autres composantes) pour permettre de maintenir le montant global des concours financiers décidés par l'Etat ajusté pour 2021 à 51.9Md€. La LFI2021 prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 M€ pour 2021, uniquement fléchée sur les départements et régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE).

B - LES VARIABLES D'AJUSTEMENT DU BLOC COMMUNAL SONT EPARGNEES

1. Des Dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 Md€, inchangées par rapport à 2020 :

- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€
- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€

La dotation globale d'équipement (DGE) des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 M€.

✚ Article 251 de la LFI 2021 :

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA.

Après 2 reports dans les LFI précédentes, voici enfin la mise en œuvre de cette automatisation planifiée et réalisée grâce à l'application dédiée ALICE (pour automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). L'éligibilité de la dépense ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Cette mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021.

✚ Article 252 de la LFI 2021 :

2. *Hausse de la péréquation verticale*

La péréquation verticale est l'opération par laquelle l'Etat verse des dotations aux collectivités pour amoindrir les niveaux de richesse différents des collectivités.

Elle représente 220 M€ en 2021.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité de EPCI.

(en M€)	Montant 2021	Hausse 2020/2021
GROUPEMENTS		
dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
COMMUNES		
dotation nationale de péréquation (DNP)	794	
dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 471	+ 90
dotation de solidarité rurale (DSR)	1 782	+ 90
DEPARTEMENTS		
dotations de péréquation	1 523	+ 10
fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	284	
TOTAL	8 447	+ 220

3. *Réforme des indicateurs financiers*

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, la LF entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- la suppression de la taxe d'habitation
- la part départementale de foncier bâti aux communes
- la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
- la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation. Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.

4. *Baisse des impôts de production de 10 Md€*

La LFI 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de **100 Md€** du gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022.

L'une des mesures, détaillée dans les articles 8 et 29 de la LFI 2021, consiste à réduire les impôts de production de 10 Md€ dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision de valeurs locatives des établissements industriels.

 Article 8 de la LFI 2021 :

5. *Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux régions*

Génèrent des recettes de CVAE toutes les entreprises ayant au moins 152 000€ de chiffre d'affaires. Actuellement, les recettes de CVAE des collectivités correspondent à 1.5% de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise et sont réparties entre les EPCI, les départements et les régions.

Dans la lignée du plan de relance, cet article a pour objectif de favoriser la relance économique et d'augmenter la compétitivité en réduisant les impositions pesant sur les entreprises.

En effet, les entreprises sont soumises à la Contribution Economique Territoriale, elle-même composée :

- de la CVAE, fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise
- de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise

Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités (régions, départements et bloc communal).

Le gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 Md€ en 2019.

Pour ce faire, le taux théorique de CVAE fixé au niveau national sera divisé par 2 et passera de 1,5% à **0,75%** dès le 1^{er} janvier 2021. En remplacement, les régions récupèrent une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF.

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise.

La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.

Aujourd'hui, Région 50%, Bloc communal 26,5% et Département 23,5%

A compter de 2021, Bloc communal 53% et Départements 47%.

A titre d'illustration la CVAE perçue par la commune s'est élevée à 6 276K€

6. *Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)*

Pour ne pas pénaliser les entreprises, le CET est plafonné à 3% de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE.

Parallèlement, à la baisse de la CVAE, et pour soulager davantage d'entreprises, la LFI abaisse ce plafonnement à **2%** de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette diminution de plafond entraîne une réduction de la CFE qui est pris en charge par le budget de l'Etat

✚ Article 29 de la LFI 2021 :

7. *Révision des valeurs locatives des établissements industriels*

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour réduire davantage les impôts de production, la LFI s'attaque à celles des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP).

Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 70 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Par ailleurs, elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels depuis leur révision de 2017.

La valeur cadastrale (VLC) est calculée comme suit :

$VLC = \text{prix de revient des immobilisations} \times \text{taux d'intérêt}$

Fixé par décret en Conseil d'Etat en 1973, le taux d'intérêt est issu de la somme du taux des emprunts d'Etat des années 1970 (8%) et du taux d'amortissement du bien (0% pour les terrains et 4% pour les constructions et installations). Ainsi, les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui s'élèvent à 8% pour les terrains et 12% pour les constructions et installations, des niveaux particulièrement élevés.

La LFI propose de retenir des nouveaux taux d'intérêt en se basant uniquement sur le taux d'amortissement des biens. Pour les terrains, ce sont les agencements qui donnent la valeur du terrain, pour les constructions, leur taux varie aujourd'hui entre 5% et 10%. Ainsi, le PLF fixe pour 2021 des taux d'intérêt à 4% pour les terrains et leurs agencements, et à 6% pour les constructions et installations. Cette révision de taux aboutit à la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels. Cet allègement d'impôt est de **1,54 Md€** pour la CFE et de **1,75 Md€** pour la TFPB et devrait concerner 32 000 entreprises.

L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3,29 Md€ en 2021 compense intégralement les communes et les EPCI de cette perte de recettes fiscales.

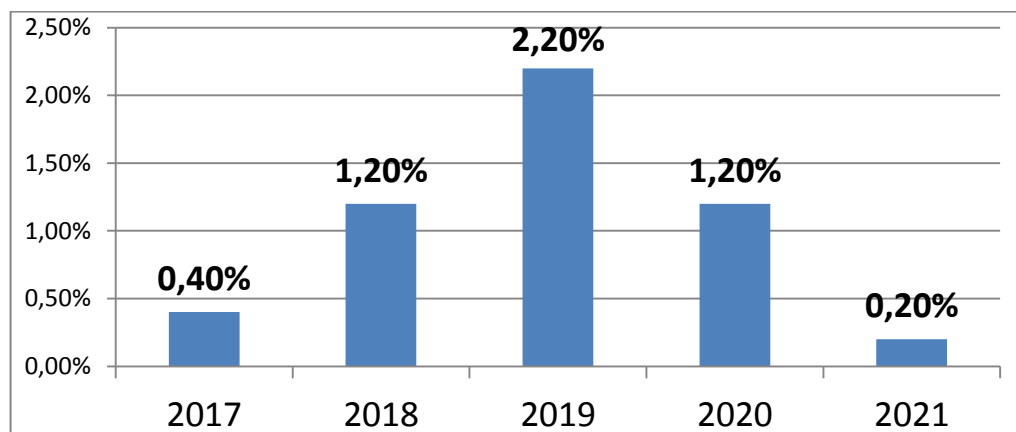
La revalorisation annuelle de ces VLC serait similaire à celle des locaux professionnels, soit l'évolution moyenne annuelle de 3 dernières années.

8. Coefficient de revalorisation des bases 2021

Sur un an, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisée) calculé par Eurostat est ressorti à +0,2% en novembre 2020.

Par conséquent, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1,002 soit une augmentation des bases de +0,20%

Ci-après, historique du coefficient de revalorisation :



✚ Article 120 de la LFI 2021 :

9. Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement

Pour rappel, la cotisation foncière des entreprises (CFE), une des composante de la CET est intégralement perçue par le bloc communal ; elle se calcule sur la valeur foncière des biens que détient l'entreprise. S'il y a création, ou extension d'établissement alors le paiement de la cotisation ne se fait pas l'année même mais est décalé : s'il s'agit d'une création alors l'imposition a lieu l'année suivante sur une base réduite de 50% puis une imposition pleine à partir de la 2^{ème} année ; s'il s'agit d'une extension alors l'entreprise en paiera la CFE sur les nouveaux investissements que 2 ans plus tard.

Pour dynamiser les investissements fonciers des entreprises, la LFI 2021 prévoit de reporter de 3 ans le début de l'imposition à la CFE en cas de création ou d'extension d'établissement à partir du 1^{er} janvier 2021. Cette mesure qui reste conditionnée par une délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre sera transposable dans les mêmes proportions à la CVAE.

Cette mesure va dans le sens d'une atténuation des impôts de production.

✚ Article 54 de la LFI 2021 :

10. Simplification de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité)

Pour rappel, cette taxe, composée d'une taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité qui abonde le budget de l'Etat, de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue par les communes ou les EPCI, de la taxe départementale sur la consommation finale voit sa gestion simplifiée (centralisation de la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP) et ses tarifs harmonisés au niveau national (disparition du caractère local de la taxation et reversement par quote-part aux collectivités bénéficiaires).

 Article 141 de la LFI 2021 :

11. *Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols*

Cet article prévoit d'adapter la taxe d'aménagement en favorisant l'utilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation, en exonérant de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements, en permettant enfin de majorer le taux de la taxe d'aménagement compris initialement entre 1 et 5% en élargissant les motifs de majoration du taux pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain (la majoration étant jusqu'alors prévue pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics).

A SAVOIR - pour Chevilly-Larue

- ⇒ **DGF 2021 attendue : 0€ (vs 0€ en 2020).**
- ⇒ **DSU 2021 attendue : 156 195€ (vs 141 166€ en 2020, +11%).**
- ⇒ **FSRIF 2021 estimé : 487 902€ (vs 448 869€ en 2020).**
- ⇒ **Compensations des exonérations fiscales de FONCIER BATI : 47 534€ (vs 37 623€ en 2020)**
- ⇒ **Compensation des exonérations fiscales de FONCIER BATI-établissements industriels : 618 547€ (estimation)**

V. L'INTERCOMMUNALITE : LES RELATIONS FINANCIERES DE CHEVILLY-LARUE AU SEIN DU BLOC INTERCOMMUNAL GOSB / MGP

Pour rappel, depuis son intégration à l'ensemble intercommunal formé par la Métropole du Grand Paris (MGP) - qui regroupe 131 communes elles-mêmes incluses au sein d'établissements publics territoriaux (EPT) – la commune de Chevilly-Larue reçoit chaque année par le truchement d'une attribution de compensation (AC), l'équivalent de sa fiscalité économique valeur 2015. Ce montant intègre à la fois le panier de l'ensemble des taxes économiques, des rôles supplémentaires (rectifications contribuables et/ou redressements fiscaux), déduction faite d'un transfert de charges issu du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 octobre 2018 (adhésion pour le compte de la ville à Bruiparif, Amorce – compétence environnement).

En tant qu'EPCI, la MGP bénéficie de la dotation de compensation de la part salaires (DCPS) et de la dotation d'intercommunalité (DI)

A - TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA MGP (2016-2019)

(en €, source = comptes administratifs)	2016	2017	2018	2019
produits de fonctionnement	3 444 951 333	3 455 285 005	3 414 865 595	3 482 883 305
<i>dont CVAE</i>	<i>1 105 830 608</i>	<i>1 152 069 708</i>	<i>1 141 210 238</i>	<i>1 224 054 608</i>
<i>dont autres impositions</i>	<i>77 513 888</i>	<i>88 272 588</i>	<i>79 202 164</i>	<i>83 836 404</i>
<i>dont DGF</i>	<i>1 332 390 302</i>	<i>1 286 967 786</i>	<i>1 263 735 208</i>	<i>1 238 065 148</i>
<i>dont dotation d'équilibre</i>	<i>929 160 920</i>	<i>927 780 975</i>	<i>930 388 529</i>	<i>930 960 061</i>
<i>dont autres ressources</i>	<i>55 615</i>	<i>193 948</i>	<i>329 456</i>	<i>5 967 084</i>
Charges de fonctionnement	3 374 706 934	3 400 401 326	3 398 671 705	3 406 869 719
<i>dont attribution de compensation</i>	<i>3 369 495 940</i>	<i>3 373 318 293</i>	<i>3 376 256 717</i>	<i>3 372 083 424</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>5 210 994</i>	<i>27 083 033</i>	<i>22 414 988</i>	<i>34 786 295</i>
Epargne brute	70 244 399	54 883 679	16 193 890	76 013 586
Epargne nette	70 244 399	54 883 679	16 193 890	76 013 586

Les recettes de la MGP proviennent majoritairement de la fiscalité économique (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), 35,1% en 2019 à 1 224M€), de la dotation de l'Etat (DGF, 35,5% à 1 238M€) et des ressources qui lui sont transmises par les EPT (26,7% à 931M€). Ces recettes ont progressé globalement de +1,12% sur la période 2016-2019. Dans le même temps, les dépenses de même nature ont progressé de +0,95%, l'essentiel de ces dépenses correspondant à un reversement de fiscalité et de dotations en direction des villes représentant entre 98% et 99% des recettes de fonctionnement.

Au final, les recettes 2019 corrigées des atténuations de charges et de produits ressortent à 110,7M€ pour des dépenses de 34,7M€ permettant à la MGP de dégager une épargne brute de 76M€ égale à l'épargne nette, la MGP n'ayant pas souscrit d'emprunt (taux d'épargne de 68,65%).

Ces hauts niveaux d'épargne sont faiblement investis comme suit :

	2016	2017	2018	2019
(en €, source = comptes administratifs)				
Dépenses d'équipement	5 105 094	16 061 595	24 538 938	29 784 396
Recettes d'équipement			389 253	112 326
	<u>5 105 094</u>	<u>16 061 595</u>	<u>24 149 685</u>	<u>29 896 722</u>
Besoin de financement complémentaire				

Il en résulte un haut niveau de disponibilités réelles (résultat repris au budget N+1) :

	2016	2017	2018	2019
(en €, source = comptes administratifs)				
Disponibilités réelles (résultat repris au budget N+1)	65 139 305	81 937 917	62 720 408	61 724 379

L'exercice 2020 fait état d'un budget qui reprend les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2019 ce qui donne pour 2020 un budget « inflationniste » au regard des comptes administratifs 2016-2019 présentés supra. S'agissant de plus d'une année atypique, l'exécution de ce budget devrait ressortir très en deçà des cibles affichées ci-après pour ce qui est de l'investissement et contribuer à « gonfler » l'épargne.

(en €, source = budget primitif)	2020
Produits de fonctionnement	<u>3 583 605 682</u>
<i>dont CVAE</i>	1 281 337 386
<i>dont autres impositions</i>	82 081 557
<i>dont DGF</i>	1 218 480 701
<i>dont dotation d'équilibre</i>	930 960 061
<i>dont autres ressources</i>	3 554 637
<i>excédent reporté</i>	67 191 340
Charges de fonctionnement	<u>3 450 549 930</u>
<i>dont attribution de compensation</i>	3 386 699 289
<i>dont autres charges</i>	63 850 641
Autofinancement prévisionnel	<u>133 055 752</u>
Dépenses d'équipement	233 978 264
Recettes d'équipement	94 534 298
<i>solde d'investissement reporté</i>	6 388 214

B - COMPARAISONS DE CETTE SITUATION FINANCIERE DE LA MGP AVEC CELLES DES 11 EPT (HORS PARIS) :

Sur la base des chiffres de l'année 2019, les 11 EPT (hors Paris) affichent ensemble, 1 195,1M€ de dépenses de fonctionnement à comparer au 34,7M€ de la MGP. Les recettes de ces mêmes EPT s'affichent au total à 1 422,4M€ (vs 110, 7M€ pour la MGP) autorisant une épargne brute de 227,3M€, soit 15,9% de taux d'épargne brute à comparer au 76M€ d'épargne brute délivrée par la MGP et un taux d'épargne brute de 68,6%. Les EPT sont inégalement endettés (4,93 de ratio de désendettement en moyenne), avec une dispersion qui va de 0,04 à 13,52, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre affichant un ratio de 8,37 années d'épargne.

C - TRAJECTOIRE DE L ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE-BIEVRE (GOSB) (2017-2020) source : comptes administratifs 2017-2019/ budget primitif 2020

Depuis 2017, véritable premier exercice de fonctionnement, GOSB a vu ses recettes réelles de fonctionnement progresser de +8,3% à 391,5M€ en 2019. La prévision 2020 disponible à ce jour ferait état d'une baisse de -0,6% à 389,2M€ par rapport à 2019.

Dans le même temps, les dépenses de même nature ont affiché une évolution de +7,3% à 366,3M€ en 2019 ; cette évolution qui a permis de délivrer une épargne nette entre 4,4M€ et 8,3M€ sur la période 2017-2019 fait état d'un taux d'épargne nette en 2019 de 2,1% faible et pourtant ré haussé à la faveur d'un résultat exceptionnel de plus de 4M€.

La dynamique des flux de recettes est à rechercher sur la seule cotisation foncière des entreprises (CFE) qui a représenté 1/3 des recettes réelles de fonctionnement en 2019 (129,4M€).

Sur ce même exercice 2019, la ressource la plus importante en structure (37,2%) est le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) appelé auprès des communes membres (145,8M€ en 2019) pour permettre le bouclage du financement des compétences transférées.

Côté dépenses, en 2019, les dépenses contraintes (contributions au PFIC pour 5,2M€, au FNGIR pour 10,7M€ et la dotation d'équilibre pour 154,6M€) représentent le 1^{er} poste de dépenses (46,6% en 2019). Viennent ensuite les dépenses de gestion courante (dépenses à caractère général, dépenses de personnel, autres dépenses de gestion) qui agrégées ressortent à 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

Comptes administratifs			
(en k€)	2017	2018	2019
<u>Recettes de fonctionnement</u>	<u>361 817</u>	<u>382 265</u>	<u>391 565</u>
<i>dont CFE</i>	131 766	134 743	128 493
<i>dont FNGIR</i>	15 214	15 214	15 214
<i>dont TEOM</i>	61 966	63 293	66 674
<i>dont DSIT</i>	1 508	0	0
<i>dont FCCT</i>	131 811	140 996	145 821
<i>dont DCRTP</i>	2 237	2 237	2 132
<i>dont produits des services</i>	5 822	12 332	11 486
<i>dont autres</i>	11 493	13 451	21 745
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>340 998</u>	<u>357 883</u>	<u>366 339</u>
<i>dont charges à caractère général</i>	83 825	69 045	69 859
<i>dont charges de personnel</i>	55 557	64 036	65 894

dont dotation d'équilibre	154 076	154 402	154 657
dont FPIC	5 704	5 407	5 214
dont FNGIR	10 786	10 786	10 786
dont autres charges de gestion courante	25 081	44 150	47 285
dont charges financières	5 055	4 954	4 624
dont charges exceptionnelles	913	5 104	8 020
<u>Epargne de gestion</u>	<u>25 875</u>	<u>29 336</u>	<u>29 849</u>
- charges financières	5 055	4 954	4 624
<u>Epargne brute</u>	<u>20 820</u>	<u>24 382</u>	<u>25 226</u>
- remboursement en capital	16 381	16 909	16 909
<u>Epargne nette</u>	<u>4 438</u>	<u>7 473</u>	<u>8 317</u>
taux d'épargne nette	1,2%	2,0%	2,1%

Dans ces conditions, GOSB a réalisé 57,9M€ de dépenses d'équipement en 2019 avec un recours à l'emprunt de 24,5M€ portant au 31 décembre 2019 la dette à 211,2M€. L'investissement réalisé sur 3 ans (2017-2019) ressort à 139,4M€.

Malgré un recours régulier à l'emprunt (61,5M€ d'emprunts mobilisés sur 3 ans pour 50,2M€ de capital remboursé sur la même période, soit un accroissement de la dette de +11,3M€), GOSB ne parvient pas à trouver son équilibre financier si l'on en croît le fonds de roulement (FDR) qui n'a cessé de se dégrader sur les 2 derniers exercices 2018 et 2019 (FDR à -4,8M€ au 31 décembre 2018 et à -7,6M€ au 31 décembre 2019).

(source : comptes administratifs, en k€)	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	41 631	39 967	57 901
Recettes réelles d'investissement (sf emprunt)	16 063	8 902	22 201
<u>Besoin de financement</u>	<u>-25 568</u>	<u>-31 065</u>	<u>-35 700</u>
<u>Epargne nette</u>	<u>4 438</u>	<u>7 473</u>	<u>8 317</u>
Emprunts souscrits	20 001	17 001	24 500
<u>Variation du fonds de roulement</u>	<u>-1 129</u>	<u>-6 592</u>	<u>-2 884</u>

Pour 2020, voici ce qui était projeté (budget) :

(en k€, source : prévisions)	2020
<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	<u>389 284</u>
<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u>	<u>367 348</u>
<i>Epargne de gestion</i>	26 613
<i>Epargne brute</i>	21 936
<i>Epargne nette</i>	2 343
<i>taux d'épargne nette</i>	0,6%

Les dépenses d'équipement étaient attendues à 37,7M€.

Pour 2021, la construction de ce budget doit permettre de corriger le « tarissement » de l'épargne brute qui assure le remboursement en capital de la dette attendu à 19,5M€. Les leviers envisagés sont des baisses sur les dépenses à caractère général hors déchets et les autres dépenses de gestion courante hors déchets et une progression des charges de personnel contenue à +1,5% par rapport au réalisé 2020. Avec des recettes attendues à 388,3M€ qui tiennent compte d'une CFE estimée en baisse à 136,9M€, l'épargne brute ressortirait à 16,4M€ couvrant près de 85% du remboursement en capital.

Pour sa composante investissement, plusieurs scénarios sont étudiés pour 2021, le plus ambitieux visant 34M€ de dépenses d'équipement.

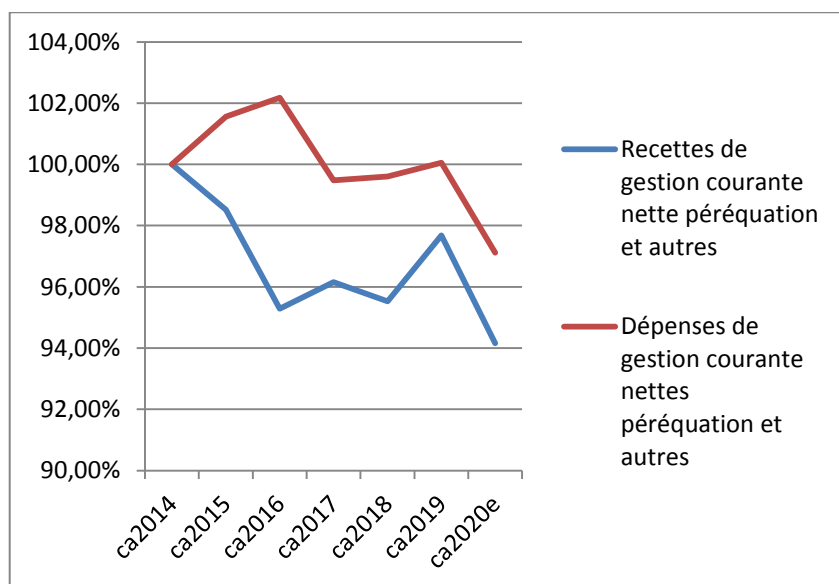
VI. LES FINANCES COMMUNALES : ACQUIS ET TENDANCES

A - RETROSPECTIVE 2020 :

L'exercice 2020 qui vient de se terminer restera comme un exercice profondément atypique compte-tenu du contexte sanitaire dans lequel il s'est exécuté.

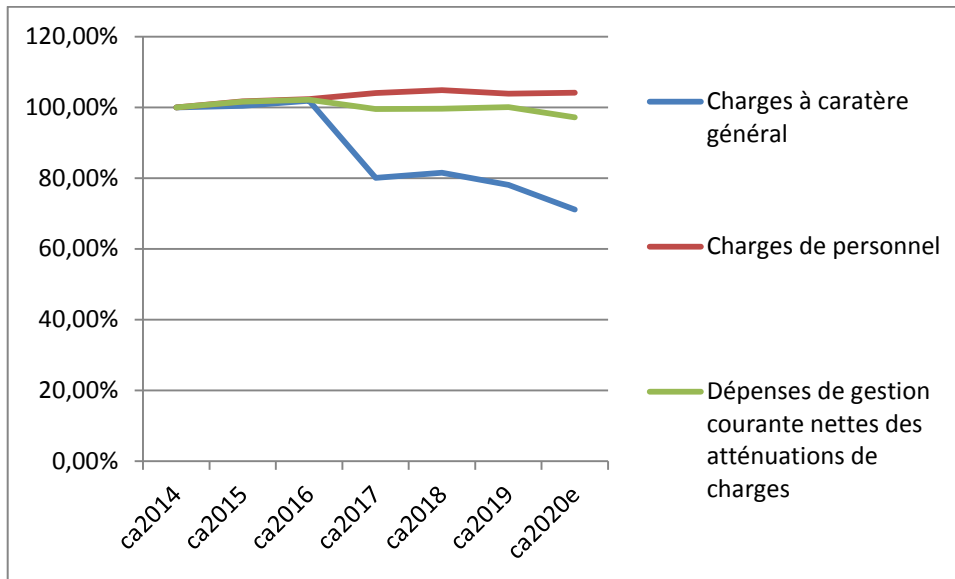
Ce caractère atypique s'illustre comme suit :

Evolution rétrospective des dépenses de gestion courante des recettes de gestion courante- retraitées de la péréquation et du reversement TEOM) – base 100 en 2014*



e : estimation

Evolution rétrospective des charges à caractère général, charges de personnel et dépenses de gestion courante nettes– base 100 en 2014



e : estimation

Concernant les recettes, la part de la fiscalité directe, compensation de la MGP incluse, représente 81 % des flux financiers. Cette composition interroge pour 2021 au regard de la possible disparition d'acteurs économiques qui risquent de réduire les bases fiscales.

Par ailleurs, les impôts et taxes plus exposés à la crise que sont les impôts indirects (taxe de séjour, taxes additionnelles sur les droits de mutation...) ont pu connaître des évolutions plus contrastées.

Les produits des services enfin ont été plus fortement impactés.

L'ajustement s'est réalisé côté dépenses puisque si les dépenses dites structurelles de fonctionnement n'ont pas connu de baisse notable (personnel, fluides, contrats d'entretien ...), la plupart des manifestations ont été purement et simplement annulées, certaines ayant néanmoins pu être proposées sous une autre forme.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) estimées au ca2020 s'inscrivent en baisse de 4,2% à 43M€ (hors cession d'actifs), précipitées principalement par la chute des produits des services (-43% à 1,6M€) quand dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) devraient s'être contractées de 3% à 39,5M€ (charges financières incluses).

En conséquence, l'excédent brut de fonctionnement (EBF) hors éléments exceptionnels devrait s'établir autour de 4,2M€ dans la lignée des exercices 2017 et 2018 (entre 4,3M€ et 4,6M€), l'exercice 2019 ayant connu une réalisation plus atypique (4,9M€).

L'investissement réalisé sur 2020 devrait s'établir autour de 6M€.

Dans ce contexte, l'encours de la dette ressort au 31 décembre 2020 à 25,6M€, caractérisé par des durées de vie résiduelles et moyennes respectivement de 13 ans et 6 mois et 6 ans et 6 mois, un coût moyen pondéré de 2,49% et un ratio de désendettement de 7,12 années, la baisse de l'endettement permettant de compenser l'érosion de l'épargne due à la crise sanitaire.

B - RETROSPECTIVE 2021-2026 :

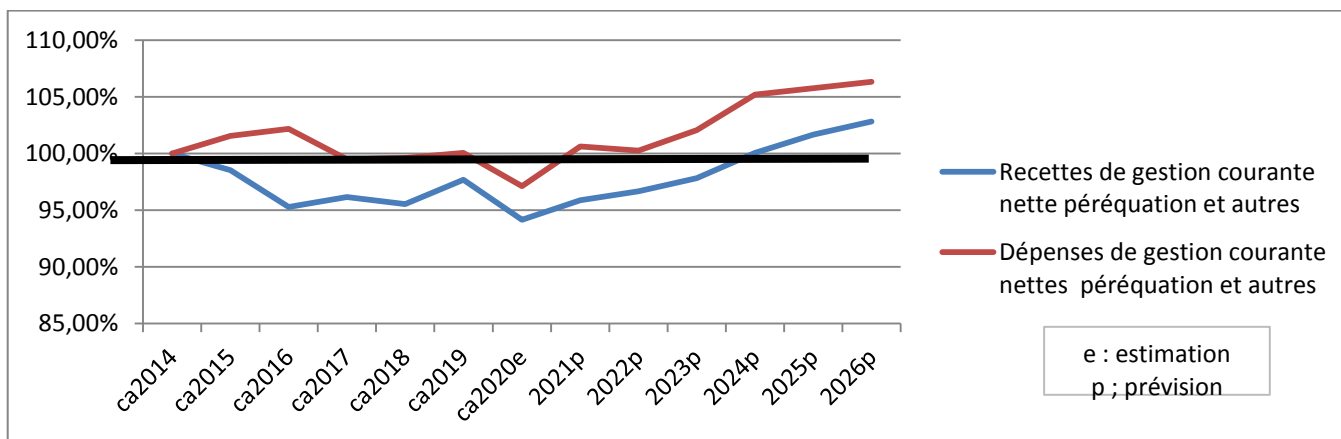
La construction de la trajectoire financière de la commune à partir de 2021 passe immanquablement par l'intégration d'un choc « covid » à partir de 2021 qui se traduit dans les modélisations de la commune par une moindre recette issue des produits des services et surtout par une baisse de richesse de fiscalité économique dont le point bas pourrait se situer en 2022 et dont l'ampleur pourrait représenter jusqu'à 2 % de la richesse fiscale économique.

A noter que 2021 est la première année durant laquelle la commune ne percevra plus de taxe d'habitation (5,5M€ de produit fiscal associé en 2020), cette ressource étant compensée par le foncier bâti départemental. Autrement dit, à compter de 2021, la commune ne disposera plus que d'un seul levier fiscal principal (taux de la taxe foncière) ; un 2^{ème} levier beaucoup plus marginal sera opérationnel (Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) à partir de 2023 – produit fiscal associé en 2020 : 0,2M€.

Dans ce contexte bien particulier, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sur l'horizon 2021-2026 pourrait s'inscrire dans un canal haussier de 41,4M€ à 44,3M€ (entre +0,9% et 1,5%) avec un point haut en 2024 (+2,1%) soutenue pour partie par l'intégration des programmes nouveaux et par une hypothèse de rebond de la crise sanitaire à compter de 2023 (ie : reconstitution à partir de cette date du tissu économique).

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), le travail de maîtrise budgétaire mené depuis plusieurs années traduit une situation saine, qui permet d'envisager de se fixer comme objectif de contenir les DRF autour de +0,5%, hormis l'année d'ouverture de la nouvelle école et la suivante (2023 et 2024) qui pourraient connaître une appréciation de ces DRF sous l'effet des charges induites par le nouvel équipement.

Projection à partir d'une base 100 en 2014 :



(*) : péréquation incluse, charges financières non incluses, teom et reversement en 2020

Avec un tel profil de flux de fonctionnement projeté, l'excédent brut de fonctionnement (EBF) devrait s'inscrire durablement au dessus des 4M€ permettant de supporter un effort d'investissement moyen de 7,5M€/an tout en préservant la soutenabilité de la dette dont le ratio de désendettement évoluerait en permanence sous les 10 années (pour mémoire, le seuil considéré comme à risque par les instances financières est de 12 ans).

Les autres ressources dites « longues » (FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de police, subventions d'investissement ...) qui accompagneront la commune sur cet horizon procureront a minima une ressource de 2M€/an qui viendra s'agréger à l'EBF pour créer un socle de ressources propres de plus de 6M€ garantissant ainsi bien au-delà l'équilibre réel qui veut que le remboursement en capital des emprunts soit couvert par cette ressource. Le flux de remboursement en capital devrait être contenu sous les 3,2M€ en fin de période (2026) et vérifier donc parfaitement la couverture par les ressources propres susvisées.

C - LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :

Au prix des efforts de maîtrise budgétaire mentionnés ci-avant et dans un contexte de plus en plus contraint, la commune entend déployer un niveau d'investissement équivalent à l'année précédente pour 2021, permettant de garantir un haut niveau de service à la population chevillaise et de contribuer à la relance de l'économie.

Cette année, outre les travaux usuels d'entretien du patrimoine communal (écoles et équipements sportifs et culturels), les opérations suivantes seront notamment menées :

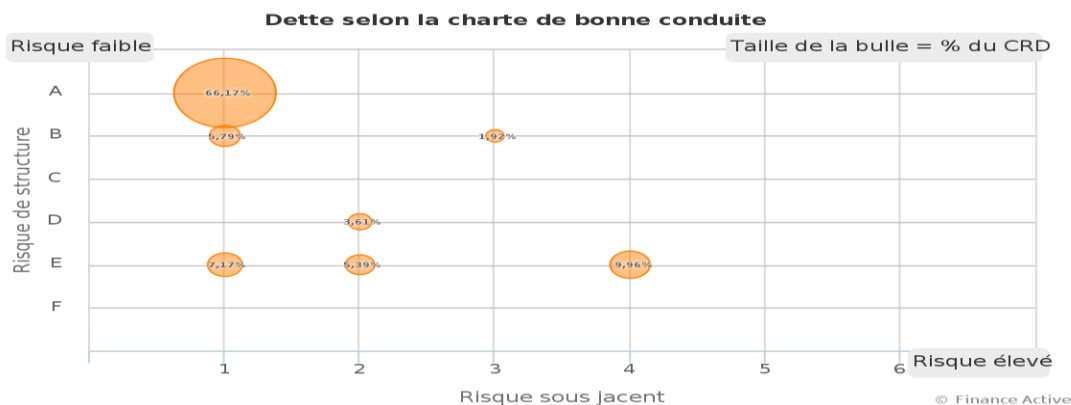
- La fin des études et le démarrage des travaux pour la nouvelle école situé dans l'éco-quartier Anatole France,
- L'achèvement du câblage numérique des écoles élémentaires (après l'école Pasteur, il s'agit de la 2^{ème} phase pour l'école Pierre et Marie Curie, et l'école Paul Bert A) ;
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite prévue dans l'Agenda d'accessibilité programmée 2016-2024 (Ad'AP), pour la cinquième année consécutive ;
- La poursuite du plan anti-canicule dans les locaux accueillant du public, dans le cadre d'un programme pluri annuel (réalisation de cours Oasis dans les écoles, installation progressive de climatiseurs dans des salles ressources au sein des crèches, des écoles, du théâtre, du foyer Gabriel Chauvet, etc).
- Le renouvellement partiel de la flotte automobile, pour des véhicules propres et davantage respectueux de l'environnement, avec le remplacement prioritaire cette année des véhicules utilitaires les plus polluants ;
- Les travaux d'amélioration fonctionnelle de l'école JG Collet, pour un bâtiment à haute performance énergétique;
- L'acquisition du bâtiment de la crèche départementale et de la PMI et les études d'adaptation du bâtiment ;
- La poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- De nouveaux aménagements liés à la revitalisation du cœur de ville et notamment l'étude de faisabilité pour l'installation d'un plan d'eau place Nelson Mandela, renforçant son attractivité et son agréabilité ;
- L'aménagement du premier terrain de street work out ;
- Une étude de programmation pluriannuelle portant sur l'aménagement des locaux du théâtre André Malraux ;
- Des travaux de toitures : Grange Outrequin et retrait de la toiture de la tribune du parc des sports.
- L'adoption du schéma directeur des liaisons douces et l'installation de nouveaux stationnements à vélo.
- La modernisation de l'outil de production de la restauration ;
- Le déplacement du terrain de pétanque pour permettre l'extension du site de géothermie, conformément à l'emplacement réservée, ce sens au PLU.

Par ailleurs, le projet d'acquisition du parc de la Congrégation pourrait se concrétiser.

D - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Le stock de dette (ou capital restant dû (CRD)) au 31 décembre 2020 s'établit à 25,6M€ (un plus bas depuis 2006), le compte de résultat de l'année écoulée ayant permis de générer un niveau de cash-flows suffisant (épargne brute) de 3,6M€ pour amortir la dette à hauteur de 2,6M€.

En matière de risque, la répartition « Charte Gissler » au 31 décembre 2020 évolue peu par rapport à 2019 et s'affiche comme suit : 66,41% en 1A (62,20% en 2019), 5,85% en 1B (6,66% en 2019), 7,24% en 1E (7,62% en 2019), 3,65% en 2D (5,75% en 2019), 5,14% en 2 E (5,30% en 2019), 1,66% en 3B (1,89% en 2019) et 10,06% en 4E (10,59% en 2019) ; c'est-à-dire, près de 85% de stratégies fixes ou variables ou assimilées, 5% de stratégies diversifiées capées et/ou floorées et 10% d'une stratégie plus opportuniste (une seule ligne qui permet de dégager depuis le 1^{er} novembre 2015 des intérêts négatifs (donc nuls) puisque le contrat de la banque ne permet pas à cette dernière de verser des intérêts à son client, cette situation pouvant perdurer jusqu'à 2027.



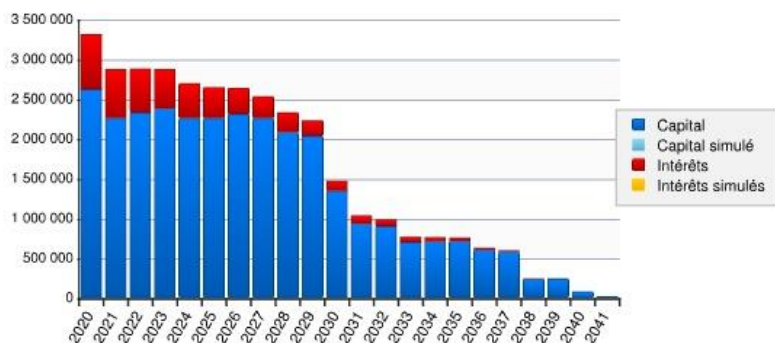
La répartition par prêteur au 31 décembre 2020 est la suivante : Caisse française de financement local pour 45%, Crédit agricole pour 26%, Société générale pour 16%, Caisse d'épargne IDF pour 6%, la Banque Postale pour 5%, le Crédit foncier pour 2%.

Enfin, l'encours de dette au 31 décembre 2020 est composé de 20 lignes assorties d'un taux moyen pondéré attendu de 2,49%, pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 6 mois et une durée de vie moyenne de 6 ans et 6 mois. Sur la base d'une épargne brute attendue de 3,6M€ fin 2020, le stock de dette capitalise 7,12 années.

Le capital payé sur 2020 est de 2 623K€ et les intérêts de 694K€.

La projection au 31 décembre 2021 établit un CRD (capital restant dû) de 24,9M€ assorti d'un taux moyen pondéré de 2,34%. Sur la base de la modélisation présentée supra (§ Prospective 2021 – 2026), le ratio de désendettement s'établirait alors à 7,2 années. Il est rappelé qu'en-dessous de 12 ans, la situation est jugée saine.

Ci-après, les flux de remboursement (capital et intérêts) de la dette au 31 décembre 2020.
Flux de remboursement



E - LES DEPENSES DE PERSONNEL

1. La répartition par filière des emplois permanents prévus pour 2021

La répartition par filière des emplois permanents prévus au titre de l'année 2021 se décompose de la manière suivante :

FILIERES	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETPT
ADMINISTRATIVE	128	122	128,2
TECHNIQUE (dont ASVP)	238	231	228,00
SOCIALE	26	26	25,8
MEDICO-SOCIALE (dont assistantes maternelles)	54	44	41,40
SPORTIVE	8	7	7
ANIMATION	68	64	63,8
CULTURELLE	54	51	35,23
POLICE MUNICIPALE	7	4	4
TOTAL	583	549	533,43
dont Assistantes maternelles	30	24	24

(*) ETPT = *Equivalent temps plein travaillé - les effectifs pourvus sont décomptés en équivalent Temps Plein (temps partiel, temps nom complet, temps partiel thérapeutique, etc.).*

Les effectifs budgétaires ont vocation à augmenter légèrement sur l'année 2021 pour répondre au objectifs du projet municipal déclinés dans un nouvel organigramme qui porte sur le renforcement de l'Administration sur les sujets de la démocratie locale, de l'aide à la parentalité, de la lutte contre les discriminations et les violences intrafamiliales, de l'égalité femme/homme, de l'emploi et de l'insertion professionnelle et de la sécurité publique.

549 postes seront pourvus au 1^{er} janvier de l'année correspondant à un équivalent temps plein travaillé (ETPT) de 533,43 contre 527,68 en 2020. Cet écart s'explique à la fois par les quelques créations de poste déjà évoquées mais aussi par le nombre de postes vacants à l'instant T qui peut être différent d'une année sur l'autre.

Le chapitre 012 en 2021 sera comme chaque année composé à 99.26% de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle du personnel (tous statuts confondus), à laquelle il convient d'ajouter deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle des agents titulaires (200 000€) ; l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail et contrôle /expertise (70 000€).

Les dépenses prévisionnelles de personnel pour l'année 2021 devraient s'établir autour de 23,7 M€ soit une proportion légèrement inférieure au budget primitif 2020 car il a été tenu compte du contexte actuel et de la difficulté à recruter sur certains postes, ce qui fait que des postes budgétaires ne seront pas pourvus en année pleine

Au sein de la masse salariale consacrée aux politiques éducatives, les principaux postes sont les personnels des écoles et d'entretien des locaux à hauteur de 3 100 000€, les personnels de la petite enfance à hauteur 2 800 000€, l'enfance (2 300 000€), la restauration (1 510 000 €), les sports (1 400 000€).

La masse salariale consacrée à la politique « aménagement durable des territoires » est majoritairement composée des agents des services techniques de la ville à hauteur de 3 100 000€.

Celle consacrée à la tranquillité et la sécurité publiques est budgétée à hauteur de 455 000€, permettant le développement de la police municipale. Ce montant intègre les recrutements sur une partie de l'année compte tenu des départs récents et des prochaines arrivées. Avec des agents recrutés en année pleine, ce poste de dépense représente 750 000€.

La masse salariale dédiée à la politique culturelle permet essentiellement d'assurer le fonctionnement des trois structures que sont le conservatoire de Musique et de Danse (890 000€), la médiathèque Boris Vian et le service patrimoine archives (870 000€) et la Maison des Arts plastiques Rosa Bonheur (216 000€). Il convient de rappeler que la masse salariale de la Maison du Conte et du Théâtre sont assurés par des budgets distincts, du fait du statut associatif de la première et du statut d'EPIC du deuxième. La prise en charge par la commune de la masse salariale de ces deux entités passe donc par voie de subventions et dotations non incluses dans ces lignes.

La politique sociale et de solidarité est essentiellement consacrée au secteur Retraite-Santé-Handicap (594 000€) et Action sociale-Logement (418 000€).

Enfin, la politique fête et cérémonies et vie associative représente 280 000€.

A ces coûts directs viennent s'ajouter, pour les secteurs culturels et sportifs, les subventions municipales (sous la forme financière ou de mise à disposition) des structures associatives œuvrant dans ces domaines et bénéficiant du soutien de la commune (Théâtre, Maison du Conte, ...).

2. La Formation

La commune continue à valoriser les métiers et les parcours de ses agents. Elle doit s'acquitter d'une cotisation obligatoire auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale CNFPT correspondant à 0,90% de l'ensemble des salaires de ses agents (titulaires et contractuels), soit environ 120 000€ /an. A noter que pour l'année 2020 et considérant le contexte et la difficulté à maintenir les formations, le CNFPT a réduit le taux de cotisation des mois de novembre et décembre 2020.

Considérant que toutes les formations ne peuvent être dispensées par le CNFPT et notamment les formations liées à la sécurité, la prévention, l'informatique, la culture, etc., elle octroi dans son budget au chapitre 011, un budget supplémentaire d'environ 40 000€/an pour l'ensemble des agents, ce qui un effort considérable budgétairement mais qui malheureusement ne permet pas de répondre à toutes les demandes des agents, notamment en matière de formations personnelles pour obtenir un diplôme.

3. La santé

Il convient de rappeler que contrairement au secteur privé, les agents des collectivités locales ne bénéficient pas d'une mutuelle santé obligatoire et d'une prévoyance en cas d'arrêt pour raisons de santé. C'est pour cela que la commune a fait le choix de verser une participation à la mutuelle santé de ses agents depuis mars 2011. Elle a également mis en place depuis janvier 2017, un contrat collectif prévoyance maintien de salaire facultatif avec participation de la commune. Le cout de cette participation sur la masse salariale a été de 102 500€ en 2020. L'enveloppe prévisionnelle au titre de l'année 2021 sera identique.

4. *Le temps de travail*

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires avec possibilité selon les services et conformément au protocole d'accord signé en 2002 avec les organisations syndicales, de réaliser ce temps de travail sur 5 jours ou sur 4.5 jours par semaine. Certains services ou agents et notamment les cadres travaillent sur une base de 36 heures hebdomadaires et bénéficient de 6 jours de Réduction du Temps de Travail.

La loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019 prévoit d'harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Ainsi toutes les collectivités ont l'obligation de ramener le temps de travail effectif des agents à 1607 heures de travail annuel.

La commune a engagé une réflexion pour décliner cette obligation qui devra être mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2022 et donnera lieu à une délibération en conseil municipal en 2021 qui stipulera le temps de travail, les cycles de travail et protocole ARTT en revoyant en conséquence le règlement des congés.

Les modalités de mise en œuvre de cette réforme vont faire l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel puis d'un travail par service sur les modalités de mise en œuvre.

5. *Evolution de la masse salariale prévue pour 2021*

La masse salariale prévue pour 2021 est en augmentation maîtrisée par rapport au CA 2020 d'environ 280 000€ compte tenu de créations de postes compensées en grande partie par des non remplacements.

Il convient également de tenir compte du contexte particulier de la pandémie depuis bientôt un an qui oblige à revoir l'organisation des manifestations et animations sur la commune d'où une diminution des besoins en personnel.

Les principaux éléments impactant la masse salariale en 2021 sont :

- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), qui permet d'absorber les évolutions de carrière des fonctionnaires et les effets liés au turn-over sur les postes ;
- Le Protocole Parcours, Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui prévoit la dernière revalorisation indiciaire en janvier 2021 ;
- Les éventuelles augmentations SMIC, cotisations, Convention chômage pour le paiement des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) ;

Il est à noter que, compte tenu du ralentissement des progressions de carrière des agents (avancements d'échelon, grade) lié à la mise en place du PPCR et des nouvelles échelles indiciaires qui y sont liées, le GVT est nettement moins impactant que les années précédentes et a été évalué à moins de 0,50%.

Dans ce cadre budgétaire contraint et maîtrisé, la commune poursuivra sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents, garantie d'un rendu de service public efficient. Elle continuera donc la mise au stage des agents pouvant y prétendre, dans une volonté affichée de lutter contre l'emploi précaire.

VII. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

A. LES POLITIQUES EDUCATIVES LOCALES

L'éducation constitue une priorité pour notre commune au regard des enjeux majeurs que sont la réussite de tous les élèves, l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté de l'enfant et du jeune. Cet engagement fort en faveur d'une politique éducative locale ambitieuse prend tout son sens en cette période de crise sanitaire, où l'action municipale doit plus que jamais s'adapter aux réalités des familles et des jeunes.

La commune, plus que jamais, continue de mettre au cœur de sa politique municipale le soutien et l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles afin de permettre que chacun traverse au mieux cette crise complexe et difficile tant sur le plan financier que sur le plan éducatif.

Le comité consultatif du Projet Educatif Local, lieu de concertation par excellence de tous les représentants de la communauté éducative locale, apportera son éclairage des éventuelles adaptations des actions prévues au PEL.

Le réseau d'acteurs mis en place permet de garantir, aux parents qui le souhaitent, d'être accompagnés avec bienveillance. La politique éducative de notre commune prévoit à chaque étape de l'enfant et du jeune des orientations et des actions spécifiques.

Cette politique recouvre le travail des services suivants :

- petite enfance,
- de l'enfance,
- de l'enseignement avec les agents en charge de l'entretien des locaux et les ATSEM
- de la restauration scolaire,
- du service municipal de la jeunesse.

Les actions relatives à l'accompagnement et au soutien à la parentalité s'inscrivent désormais dans la politique préventive municipale qui fait la passerelle entre la politique éducative et la politique des solidarités.

1. *La petite Enfance*

Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une compétence dévolue obligatoirement à l'échelon communal, la commune est restée fidèle à cette orientation politique. L'année 2020 a évidemment été très perturbée par les restrictions et protocoles liées au COVID.

1.1 Etendre la capacité d'accueil par une augmentation du nombre de places en crèches :

Forte de 204 berceaux en crèches familiale et collectives, avec un nombre de bébés de moins de 3 ans au nombre de 711, la commune de Chevilly-Larue offre un taux de couverture de places en crèche plus élevé que la moyenne des communes de sa strate de population.

L'année 2021 verra cette capacité d'accueil s'étendre encore de 20 berceaux supplémentaires, avec le déplacement vers l'éco-quartier Anatole France de la crèche départementale, qui passera à cette occasion de 40 à 60 berceaux, portant le nombre de places sur la commune à 224 et à 1/3 les enfants de moins de 3 ans accueillis en crèche. La crèche départementale devrait ouvrir ses portes en septembre 2021.

Il convient de noter que la commune bénéficie par ailleurs d'un réseau d'assistantes maternelles indépendantes agréées très fourni pour les bébés qui ne sont pas accueillis en crèche.

1.2 Poursuivre le soutien financier aux familles qui sollicitent une assistante maternelle indépendante

Le territoire communal compte près de 88 assistantes maternelles agréées (correspondant à une offre de 221 places d'accueil) dont 73 sont en activité effective : au total 127 places d'accueil sont occupées de façon effective chez une assistante maternelle indépendante. Avec l'allocation différentielle versée par la commune, 42,5 % des places occupées font l'objet d'une aide financière municipale. Sur la totalité des enfants de moins de 3 ans 36 % (place en crèche ou allocation différentielle) bénéficient d'un soutien en matière de politique municipale de la petite enfance.

La commune maintiendra en 2021 son dispositif d'allocation différentielle afin de soutenir le budget des familles (aide de 1200 € par an et par enfant).

Les assistantes maternelles et les familles peuvent s'appuyer sur les conseils du Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM), dont les locaux offrent par ailleurs un espace ludique accessible aux enfants et des propositions pédagogiques.

1.3 Renforcer l'expérience des clubs parents

Initiée dans le cadre du PEL, les clubs parents sont des lieux d'échanges d'expériences entre parents qui permettent de soutenir la fonction parentale face aux questions éducatives. Elles pourront prendre en 2021 des formes dématérialisées dans le contexte sanitaire actuel.

1.4 Améliorer l'accueil en PMI

Le centre de PMI (Protection Maternelle Infantile), qui relève de la responsabilité départementale, prendra possession de ses nouveaux locaux en septembre au RDC de l'ancien centre de loisirs, rue Dericbourg. Ce déménagement contribuera à améliorer les conditions d'accueil des familles

1.5 Moderniser en permanence notre service

- Maintenir un haut niveau d'exigence professionnelle : la professionnalisation des agents reste un objectif fort du service, qui organisera des journées pédagogiques durant l'année.
- A travers une e-administration : poursuivre le développement des démarches en ligne tout en gardant un accueil physique de proximité.
- Regrouper les agents du service petite-enfance : des travaux sont programmés dans l'ancien logement de fonction de la crèche Maison Bleue afin que le service municipal de la Petite enfance puisse s'y installer. Il sera ainsi plus visible et accessible au public.
- Refonte des supports de communication afin de renforcer la connaissance du grand public des actions menées au sein des crèches. L'élaboration d'un journal des crèches destiné aux parents des enfants accueillis sera étudiée en 2021.

2. L'Enfance et les accueils de loisirs

Notre Projet Educatif Local (PEL) offre un cadre de travail participatif ambitieux, qui place la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes au centre de son action. Depuis de nombreuses années, l'obtention de labels ou la signature de chartes viennent reconnaître et attester de la qualité du service rendu :

- Le « label Plan Mercredi » accordé à la ville en 2019 par l'Etat et la CAF va amener le service à renforcer le positionnement des référents de pause méridienne pour garantir une bonne coordination des différents professionnels et améliorer la gestion des flux d'élèves rationnaires.

- Le label « Ville Amie des Enfants » accordé tous les six ans par UNICEF-France devra être renouvelé pour un nouveau mandat cette année.

L'année 2020 a toutefois été fortement perturbée par les directives et protocoles liés au Covid, les équipes et les accueils ayant dû s'adapter en permanence au gré de l'évolution des décisions. Le projet éducatif local n'a donc pas pu se déployer comme prévu, de nombreuses activités n'étant pas autorisées à se tenir. Une action forte de soutien scolaire et de lutte contre le décrochage a pu être maintenue, grâce à des partenariats étroits avec les équipes éducatives scolaires.

L'année 2021 devrait elle aussi être très impactée. Les orientations pour 2021 sont donc les suivantes.

2.1 Renforcer nos actions de lutte contre le décrochage scolaire

Le confinement du printemps 2020 et les restrictions d'activités qui lui ont fait suite ont gravement atteint le niveau scolaire de certains élèves, qui se retrouvent désormais en grande difficulté, voire en décrochage. Il conviendra de partager une réflexion avec la communauté éducative pour adapter et renforcer nos actions pour lutter contre cette situation particulière.

A cet égard, les annonces gouvernementales relatives à la réforme de la carte des établissements scolaires classés REP ou à la scolarisation à domicile constituent des points de vigilance. La sortie du REP du groupe scolaire Paul Bert et du collège Jean Moulin se traduirait par une baisse significative de moyens auprès de publics scolaires qui sont justement les plus vulnérables dans ce contexte de crise sanitaire. Il conviendra de convaincre l'Education Nationale de ne pas commettre une telle erreur.

2.2 Poursuivre les efforts d'adaptation à la situation sanitaire des offres sportives, culturelles et de loisirs pour lutter contre la désespérance

Le renoncement en 2020 à un grand nombre d'activités sportives, culturelles, associatives a porté atteinte au moral des Français, et notamment des plus jeunes, pour qui ces activités constituent une part importante de leur développement personnel à un âge clef de leur vie.

Il conviendra en 2021 de poursuivre les efforts d'adaptation de nos offres pour que quelles que soient les mesures de restriction sanitaire, l'accès à l'épanouissement soit rendu possible.

En raison du Covid, la ludothèque axera ses interventions au sein des écoles et des centres de loisirs. L'apport de ses actions est identifié et reconnu par l'ensemble des membres de la communauté éducative comme facteur d'intégration, d'accès aux savoirs, à la culture et moments privilégiés entre parent et enfant. L'accent mis sur des interventions hors les murs permettra de faire connaître davantage la complémentarité du travail d'animation avec le travail des enseignants dans le cadre des apprentissages scolaires.

2.3 Porter une attention toute particulière au temps de repas dans les restaurants scolaires

Le temps de pause méridienne est un moment charnière de la journée qui retient toute l'attention de la municipalité pour qu'il soit un moment qualitatif et éducatif. C'est d'autant plus le cas dans ce contexte particulier de crise sanitaire, où le temps du repas constitue l'un des rares moments de convivialité encore autorisé. Toute la vigilance sanitaire est mise en œuvre et sera poursuivie pour que ce temps se passe dans de bonnes conditions de sécurité.

Les travaux d'isolation acoustique des réfectoires scolaires se poursuivront, contribuant à la qualité de ce temps de pause méridienne.

2.4 Moderniser en permanence notre service

- Maintenir un haut niveau d'exigence professionnelle : la professionnalisation des agents dans tous les domaines est un objectif maintenu et renforcé. En 2021, des formations seront organisées autour de thèmes communs intéressant l'ensemble des agents : accueil d'enfants porteurs de handicap, gestes de 1^{er} secours, hygiène, poursuite des groupes d'analyse des pratiques pour les animateurs, renforcement des temps de concertation et de réunion pour les animateurs en lien avec la réforme du temps de travail.
- A travers une e-administration : En 2021, le service renforcera le développement des outils dématérialisés pour les inscriptions aux diverses activités.
- Signer la charte dite des « Villes Educatives » afin d'inscrire la politique éducative municipale dans un réseau de villes partenaires et innovantes.

2.5 Ouvrir le chantier de la nouvelle école

Attribué au groupement lauréat en décembre 2020 à l'issue de plusieurs présentations devant la commission d'appel d'offres, le marché de construction de la future école primaire et de sa salle de sports, au sein de l'éco-quartier Anatole France, va entrer en phase opérationnelle en 2021. Le dépôt de permis de construire sera effectif au premier trimestre et les travaux débuteront avant la fin de l'année.

2.6 Lancer la concertation pour redéfinir une nouvelle carte scolaire

L'ouverture d'une nouvelle école entraîne la redéfinition de la carte scolaire communale. L'année 2021 sera une année de concertation avec la communauté éducative afin de redessiner la sectorisation scolaire.

Nos axes de travail seront les suivants :

- Proximité des familles avec leur établissement scolaire de rattachement, favorisant les trajets piétons et une logique de quartier
- Mixité des publics au sein de chaque établissement
- Dégonflement des effectifs dans les écoles existantes pour privilégier un plus grand confort d'usage.

2.7 Mener la rénovation thermique de l'école Jacques Gilbert Collet

Les travaux relatifs à la rénovation thermique de l'école maternelle J.G. Collet débuteront à l'été 2021. Pour préserver des conditions sereines d'enseignement, les travaux ne se feront pas en site occupé.

Aussi, l'année scolaire 2021 – 2022 se tiendra au rez-de-chaussée du centre de loisirs Pablo Neruda, qui a fait l'objet en 2020 de légers travaux d'adaptation aux âges maternels. Les accueils de loisirs élémentaires seront adaptés en conséquence.

2.8 Finaliser le câblage en fibre optique des écoles élémentaires

L'année 2021 est la dernière année du plan pluriannuel d'équipement en fibre optique des écoles élémentaires.

3. *La restauration scolaire*

Le service de la restauration scolaire élabore les repas des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la commune, mais aussi les repas de la résidence personnes âgées le Chêne Rouge et du foyer G. Chauvet. Il produit également des repas individuels pour une cinquantaine de personnes bénéficiant du service de portage de repas à domicile.

L'ensemble de ces missions se sont poursuivies depuis le 9 mars dans le cadre de la crise sanitaire du Covid. Elles ont nécessité des adaptations afin de garantir le respect de la réglementation sanitaire.

Le choix d'un service public de la restauration géré en régie directe a pris tout son sens à l'épreuve du premier confinement tant il était essentiel de permettre aux personnes âgées ou isolées de se restaurer dans de bonnes conditions sans craindre pour leur santé et sans crainte de rupture de service.

3.1 L'exigence de qualité et de sécurité alimentaires : bio, commerce équitable et circuits courts

La restauration scolaire municipale doit répondre aux exigences de qualité nutritionnelle des repas et à la sécurité alimentaire. Elle est un véritable partenaire nutrition, santé, éducation incluse au cœur de la politique éducative municipale. Elle propose des menus élaborés avec une diététicienne et les chefs cuisiniers du service. Les plats confectionnés à la cuisine centrale Pasteur utilisent des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts sous sigles de qualité (bio, commerce équitable, bleu-blanc-cœur...). L'objectif est de faire progresser cette part des denrées dites labellisées pour aller au-delà des objectifs de la loi EGALIM. La loi du 30 octobre 2018 exige que 50 % du coût de revient des repas corresponde à des produits qualitatifs à l'horizon du 1^{er} janvier 2022. Cet objectif cible est quasiment atteint actuellement, la volonté est d'aboutir, en cours du mandat, à près de 80 % du coût des denrées dans cette catégorie.

3.2 Une diététicienne pour des repas équilibrés

La commune poursuivra son travail avec une diététicienne afin que la composition des menus sur le temps hebdomadaire soit le plus adapté au développement de l'enfant. Cet appui sera d'autant plus appréciable au moment de la généralisation d'un double menu quotidien, dont un végétarien, afin de s'assurer d'un apport suffisant en protéines végétales. A terme, un processus de formation de nos agents permettra de faire monter la compétence en interne.

3.3 Vers un double choix de menu chaque jour, dont un végétarien

En septembre 2019, la commune a proposé un menu végétarien hebdomadaire afin de se conformer à la loi Egalim. Dans la continuité de ces orientations, la municipalité mettra en place en 2021 le double choix de menu par jour afin que les enfants puissent avoir le choix entre un menu avec ou sans protéines animales. Dans ce cadre, une expérimentation était envisagée au sein de deux sites : avec un double menu et la mise en place de tables de tri afin de mesurer l'impact de cette mesure. Le matériel nécessaire est d'ores et déjà acquis. Cependant les règles sanitaires liées au COVID en 2020 n'ont pas permis de mettre en œuvre le déploiement envisagé. Cette réalisation devrait intervenir à l'horizon du second trimestre 2021 sous réserve des directives gouvernementales liées au Covid.

Des formations spécifiques seront dédiées à ces nouvelles pratiques, elles permettront d'accompagner les équipes à ce changement, d'apprendre de nouvelles recettes ou de nouvelles techniques de préparation.

3.4 La modernisation de la cuisine centrale

L'audit concernant les équipements et locaux destinés à la fabrication ou au réchauffage des repas a rendu ses conclusions fin 2020. Un plan pluri annuel d'investissement (travaux et achat de matériel), issu de cette étude, a été élaboré en conséquence :

- avec un budget de près de 80.000 euros d'investissement par an sur trois ans afin de remplacer le matériel obsolète ou usagé.

- la réalisation de travaux au niveau de la cuisine centrale à hauteur de 200.000 euros débutera au dernier trimestre 2021. L'objectif est d'augmenter la capacité totale de production à 2500 repas par jour, en lien avec la prospective scolaire.

Une réflexion autour de la labélisation dite Ecocert sera menée par le service restauration afin que soit reconnue la qualité et les engagements forts de la commune en ce domaine.

Dès que les mesures sanitaires le permettront, les commissions restauration pourront se remettre en place afin d'accompagner et d'échanger avec les parents sur les objectifs du service.

4. *La jeunesse*

Chevilly-Larue compte environ 4000 jeunes âgés de 15 à 29 ans qui représentent un cinquième (21%) de sa population totale. C'est une population aux visages multiples et aux problématiques différentes. Nombre d'activités et de projets sont présents dans la commune à leur attention, organisées par différents services municipaux (médiathèque, piscine municipale, maison des arts plastiques Rosa Bonheur, Conservatoire de musique et de danse), par des partenaires (théâtre, Maison du Conte, clubs sportifs, Maison pour Tous, associations diverses). Ces actions sont ventilées dans l'ensemble du présent rapport, au gré des politiques structurelles.

Le service municipal de la jeunesse porte quant à lui des actions diversifiées auprès de différents publics cibles jeunes. A travers différentes instances de concertation, le service engage systématiquement des temps d'échanges avec les jeunes afin qu'ils soient acteurs des projets proposés.

En 2020, son activité a bien sûr été fortement impactée par le COVID. Des séjours hiver et été ont cependant pu être proposés aux collégiens et lycéens. Le partenariat avec les établissements scolaires s'est poursuivi notamment dans le cadre du dispositif des élèves temporairement exclus.

L'année 2021 risque elle aussi d'être très impactée.

4.1 Intervenir au sein des établissements scolaires

Le service municipal de la jeunesse va continuer d'intervenir au sein des établissements scolaires à l'appui d'intervenants spécialisés :

- Poursuite du projet « les Debatles » au collège Jean Moulin, avec Zaïdi Salem, éducateur spécialisé pour amener les jeunes à débattre sur des sujets de société tels que l'argent et le bonheur, les réseaux sociaux, le harcèlement, le racisme, l'égalité fille-garçon,....

Ce projet pourrait conduire à un projet de concours d'éloquence.

- La reconduction de l'intervention du comédien Christophe Mie au sein du collège Liberté afin d'accompagner les jeunes à la création d'une pièce de théâtre et ainsi leur permettre de renforcer leur estime et leur confiance en eux.
- Le dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus sera également maintenu.
- Le projet d'accompagnement scolaire en partenariat avec la Maison pour tous et les deux collèges sera renforcé et poursuivi.
- Les ateliers cirques et hip-hop se poursuivront dans le cadre des règles sanitaires applicables.

4.2 Repenser le projet du SMJ pour mieux répondre aux besoins des jeunes

L'année 2021 sera mise à profit pour engager une nouvelle dynamique visant à repenser, de manière participative, le projet jeunesse et sa déclinaison dans les quartiers, pour être au plus près des usagers. Une réflexion sera également engagée pour repenser les outils et supports de communication du service, afin de mieux se faire connaître des jeunes, notamment en mobilisant les réseaux sociaux. Le service municipal de la jeunesse dédie une partie de son budget à des aides financières pour soutenir les jeunes dans des projets divers. En lien avec le service action sociale, un travail sera à mener pour repenser ces dispositifs d'aide et leur donner une plus grande visibilité. Comme tous les ans, le projet de séjour été 2021 sera élaboré avec les jeunes volontaires pour y participer.

4.3 Installer un premier spot de street work out

En lien avec le service des sports, un premier spot de street workout sera installé au cours du premier semestre 2021 dans la coulée verte Bièvre Lilas. Les modèles ont été choisis dans la concertation avec de jeunes Chevillais-es férus de ces agrès sportifs, qui permettent en pratique libre de faire de la musculation et de mener des parcours sportifs dans la ville. D'autres seront installés en différents lieux de la commune, choisis pour leur éloignement de lieux d'habitation, afin d'éviter les nuisances, mais répartis dans la géographie de la commune afin de bénéficier aux habitants de tous les quartiers.

B. LES ACTIONS DE PREVENTION

A la charnière entre la politique éducative et la politique de solidarité se situe la politique préventive.

La municipalité mène depuis près de dix ans des actions de soutien à la parentalité, des actions de lutte contre les discriminations ou de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle souhaite l'inscrire dans une politique dédiée et repérée, et structurer ses interventions dans un plan d'actions.

Pour ce faire, la création d'un poste de chargée de missions des politiques préventives a été décidée dès septembre 2020. Le recrutement sera effectif au premier trimestre 2021 et recouvre les objectifs suivants :

1. Poursuivre les efforts pour soutenir la parentalité

La quinzaine de la parentalité devra être adaptée pour cette année. Cependant, la commune continuera d'animer le réseau parentalité de la ville en développant des actions de professionnalisation des agents.

Le comité consultatif du Projet Educatif Local aura en charge d'élargir ses actions de prévention envers les jeunes et d'aide à la parentalité.

2. Lutter contre les discriminations

La quinzaine Frater mixité sera également amenée à s'adapter. Un nouveau plan d'action en ce domaine sera à élaborer durant l'année 2021.

3. Agir contre les violences intrafamiliales

Les actions menées antérieurement seront maintenues : permanence psychologique et juridique.

Une démarche conjointe entre le Département du Val de Marne, la Préfecture et la commune sera mise en place en matière d'hébergement d'urgence. La commune s'engagera à verser au dispositif un logement de son contingent pour accueillir à l'échelle départementale des victimes de violences intrafamiliales. Douze communes ont pour l'instant décidé de s'inscrire dans ce dispositif.

Un comité consultatif spécifique dédié aux égalités femmes-hommes et à la lutte contre les violences intra-familiales, créé en 2020, animera l'élaboration d'un plan d'action plus large en matière de lutte contre les violences et en faveur de l'égalité réelle.

C. SOLIDARITE ET SANTE

La politique communale de l'action sociale et des solidarités s'exprime avant toute chose par une politique tarifaire sur l'ensemble de ses services extrêmement favorable pour le pouvoir d'achat de tous les Chevillais-es. Ainsi, un repas à la cantine d'un enfant dont les parents sont au plus bas quotient ne sera pas facturé plus de 48 centimes, très en-dessous du repas à 1€ préconisé par le gouvernement. Il en est de même pour les tarifs des centres de loisirs et de diverses activités culturelles, sportives, ou de loisirs.

L'action sociale et solidaire se décline aussi par un accueil physique des personnes au sein des services municipaux et par la subvention de la commune au Centre Communal d'Action Sociale qui permet de déployer de nombreux services et activités.

En 2020, le soutien aux plus vulnérables et aux plus âgés s'est accentué à l'épreuve de la réalité sanitaire et économique.

Ainsi le service retraités et les élus ont gardé un lien constant avec les personnes âgées et vulnérables afin de les accompagner tout au long de ces semaines de confinement.

Une aide financière exceptionnelle a également pu être versée à 734 ménages, correspondant à une enveloppe de près de 160.000 euros, dans ce contexte de COVID.

1. 2021 : Développer des dispositifs exceptionnels de soutien aux Chevillais-es pendant la crise

L'année 2021 s'annonce une année noire sur le plan économique et social. Les faillites d'entreprises et les plans de licenciements risquent de se traduire par une forte montée du chômage et de la précarité. On le constate déjà suite au fonctionnement restreint de la plateforme aéroportuaire d'Orly, qui emploie de nombreux Chevillais.

Pour anticiper cette situation, la dotation au CCAS sera doublée par rapport à son épure habituelle.

De nouvelles aides financières pourraient être versées, après une analyse circonstanciée des bienfaits et des limites de la première aide. Une vigilance particulière sera portée aux retraités et aux étudiants.

Les associations de solidarité que sont Sol Epi, le secours populaire et You Manity ont également joué un rôle précieux tout au long de l'année 2020 aux côtés des plus démunis. Ils sont devenus des maillons indispensables du réseau solidaire chevillais, et feront à ce titre l'objet d'un effort soutenu.

2. Ouvrir à tous l'accès à une mutuelle de santé

Un partenariat sera mis en place avec des mutuelles afin de bénéficier dans des conditions économiques favorables aux Chevillais qui le souhaitent.

3. Soutenir les personnes âgées, durement impactées par la crise

Les aînés sont eux aussi au cœur de l'action sociale municipale, qui développe des actions vectrices d'inclusion pour lutter contre l'isolement, comme le maintien à domicile grâce à l'intervention des agents communaux : aides à domicile, portage des repas et des livres, transport à la demande et téléassistance.

Divers ateliers tels que l'accès à l'informatique, la prévention des risques (arnaques, chutes...), ou encore les loisirs créatifs sont proposés. La commune apporte également un soutien financier au Syndicat intercommunal de soins infirmiers à domicile, qui permet d'accompagner ou de soigner les personnes âgées, les personnes dépendantes et les personnes handicapées.

La remise d'un cadeau de Noël et le banquet annuel proposé aux seniors de la commune permettent également de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de maintenir vivace le lien entre les générations.

Le foyer Gabriel Chauvet est ainsi un lieu de rencontre privilégié lorsqu'il est en fonctionnement normal (hors COVID). Si le service de restauration sur place est fermé depuis 2020 et restera clôturé en 2021 en fonction des préconisations sanitaires, d'autres activités ont pu se tenir, offrant des moments de convivialité grâce à divers ateliers. Par contre, les animations, conférences-débats, ciné-séniors sont limités en cette période et ne pourront reprendre en 2021 que si les réglementations sanitaires le permettent. Des sorties, des séjours, et autres prestations spécifiques, seront également organisées selon l'évolution de la situation sanitaire.

4. Elaborer un projet local de santé pour lutter contre la désertification médicale

La désertification médicale, en œuvre en Ile-de-France et dans les milieux ruraux, engendre de grandes inégalités et contraint les professionnels de la santé. Chevilly-Larue est confrontée à cette difficulté, avec un certain nombre de médecins qui vont partir d'ici quelques années à la retraite et dont il n'est pas certain que la situation en cabinet de ville suscitera l'intérêt de repreneurs. Le développement de centres médicaux pluri-disciplinaires, permettant aux professionnels de mutualiser certaines dépenses et de partager leurs réflexions, comme le SMSH (Service médico-social des Halles) ou la maison médicale rue Pasteur, constituent des points d'appui à développer, dans une démarche qui s'essaimera dans les autres quartiers (sur la parvis du cimetière intercommunal pour le quartier Larue, sur le centre commercial du Poitou pour Sorbiers Saussaie notamment).

L'année 2021 verra donc le lancement d'une étude en lien avec les professions médicales afin d'élaborer une stratégie locale qui intégrera cet objectif et visera à renforcer l'attractivité de notre commune.

La commune poursuivra le soutien financier au SAMI (service d'urgence et de première urgence) et au SMSH (centre médico-social des halles), mais aussi la Croix-Rouge, l'Etablissement français du sang (en facilitant l'organisation des collectes de sang). La commune est par ailleurs équipée de défibrillateurs dans des lieux publics, dont l'achat et l'entretien sont à la charge de la commune.

5. Favoriser l'inclusion des personnes atteintes de handicap

Le travail autour du Comité Consultatif du Handicap se poursuivra dans le cadre de ce nouveau mandat afin de toujours mieux faciliter l'inclusion sociale des personnes atteintes de handicap.

L'aide aux vacances via le CCAS, permet aux familles d'avoir un accompagnement adapté à la personne en situation de handicap. L'accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes avec la prestation Sourdligne, est maintenue.

La commune conventionne également avec la MDPH du Conseil départemental du Val-de-Marne, qui instaure un partenariat important depuis de nombreuses années, notamment dans l'accompagnement du public porteur de handicap avec une aide à la constitution des dossiers souvent complexes pour les bénéficiaires.

D. VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET DEMOCRATIQUE

1. Le foisonnement associatif

La commune de Chevilly-Larue dispose d'un tissu associatif local très développé composé de plus de 100 associations, souvent très dynamiques et qui contribuent fortement à la vie locale et à la solidarité. Habituellement, ce tissu associatif chevillais impulse de la vie dans tous les quartiers et mobilise des centaines de bénévoles. Elles bénéficient pour cela d'un important soutien de la commune, à travers un l'appui logistique (mise à disposition de locaux, prêt de matériel) et un soutien financier qui n'a jamais faibli malgré les attaques contre les finances locales.

L'année 2020 a fortement perturbé leur fonctionnement et les craintes sont grandes de les trouver affaiblies au lendemain de la crise sanitaire. Sur le plan financier, la plupart des associations se retrouvent avec une trésorerie confortable puisqu'elles n'ont pas pu mener à bien leurs programmes d'actions. Celles qui avaient des salariés ont par ailleurs pu bénéficier du dispositif de chômage partiel et sont donc relativement épargnées. Mais empêchées de fonctionner normalement pendant plus d'un an, et sans perspective d'amélioration pour les prochains mois, les associations risquent de perdre beaucoup de leurs adhérents. Notre soutien à leur côté doit donc être indéfectible dans un moment où nous avons à nous appuyer sur tous les vecteurs possibles de lien social pour lutter contre la désagrégation en œuvre du fait des contraintes sanitaires.

Beaucoup d'associations ont trouvé des parades pour poursuivre partiellement leur projet associatif. Qu'elles soient sportives, culturelles ou solidaires, elles ont ainsi mené des projets en distanciel afin de ne pas perdre le contact avec leurs publics. Il nous faut les y encourager et les aider.

Aussi, l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations sera maintenue en 2021.

Concernant les associations conventionnées, qui bénéficient de montants importants, les subventions seront attribuées à différentes échéances au cours de l'année de manière à adapter leur montant en fonction des possibilités de déploiement réel du projet associatif, en lien avec l'évolution de la crise sanitaire. Un regard attentif sera porté sur la capacité du projet à organiser des initiatives en faveur de la dynamique locale dès lors que l'évènementiel sera à nouveau autorisé.

Certaines associations de solidarité, comme Solepi, le Secours Populaire et You Manity, ont par ailleurs démultiplié leur action au bénéfice de centaines de familles fortement impactées par la crise en 2020 et poursuivront leurs efforts en 2021. Il convient donc de leur apporter un soutien appuyé.

Par ailleurs, la commune se donne pour objectif de renforcer son rôle de service ressources auprès des associations. Elle procédera ainsi à une redéfinition du projet de service, adossée à une évolution de son organigramme et un renforcement du service.

Concernant le programme de festivités annuelles, les événements traditionnels tels que la fête communale, le carnaval, la fête du jardinage, les planches, le marché campagnard, le forum de rentrée ou encore le village de Noël, seront maintenus si la situation sanitaire le permet.

2. *La démocratie locale et participation citoyenne*

L'année 2021 devait s'ouvrir sur le lancement d'assises de la ville afin d'imaginer dans le dialogue avec les Chevillais-es le Chevilly-Larue des quinze prochaines années dans différents domaines de la vie et de l'action publique. Les mesures de restriction sanitaires entrées en vigueur au lendemain des élections municipales ont évidemment retardé cet objectif.

L'enjeu de 2021 consistera donc à imaginer différentes formes de concertation pour pouvoir déployer la démocratie citoyenne sans contrevenir aux mesures sanitaires.

Le dialogue et la concertation resteront donc au cœur de nos ambitions pour permettre aux habitants de participer pleinement à l'élaboration des politiques publiques.

Le travail des comités consultatifs permettra de travailler dans la durée certains projets. Ces comités répondent d'une même philosophie : réunir des professionnels, des élus et des citoyens désireux de s'investir sur le sujet. Chacun de ces comités sera une instance de travail où toutes les questions relatives au sujet pourront se poser, où toutes les propositions pourront s'étudier et où les initiatives à mener seront ensuite proposées à la Municipalité.

D'autres initiatives de concertation, plus ponctuelles, seront aussi organisées pour faciliter toutes les formes d'implication citoyenne, comme les visioconférences, des questionnaires, etc.

3. *Le Sport*

L'activité sportive est en temps normal très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale des nombreux équipements mis à disposition par la commune. Ce sont près de 7 000 personnes qui fréquentent chaque semaine les installations sportives chevillaises, notamment au sein de clubs sportifs.

Cette année a été marquée par la situation sanitaire obligeant une continuelle adaptabilité. Tous les objectifs fixés pour l'année 2020 n'ont pu être réalisés et seront reportés, si la situation sanitaire le permet, sur 2021.

Mais la volonté de la Municipalité est d'organiser une large concertation pour redéfinir de manière la plus participative notre projet sportif local.

3.1 Redéfinir notre projet sportif local à travers une large concertation citoyenne

Notre commune dispose d'un nombre d'équipements sportifs comparable à une ville de 40 000 habitants. C'est un atout considérable pour déployer une politique sportive, qui doit se moderniser dans sa conception pour mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui.

La réflexion à engager s'appuiera sur quelques grands axes : le sport pour tous à tous les âges ; les diverses formes de pratiques sportives, en club ou en pratique libre ; la lutte contre les stéréotypes de genre dans le sport ; le développement du sport santé, du handisport ; le soutien aux parcours individuels et collectifs des sportifs pour les aider à atteindre leurs objectifs.

Cette concertation sera animée par le comité consultatif pour l'élaboration du projet sportif municipal, créé en 2020 à cet effet. Elle s'adaptera bien sûr aux règles sanitaires en vigueur et s'appuiera si nécessaire sur les outils numériques.

3.2 Réceptionner le nouveau terrain de rugby et son club-house

La livraison du terrain et de son club house, ainsi que de la salle familiale à l'étage, est prévue pour mai 2021.

3.3 Poursuivre le processus de dynamisation des activités et animations sportives

Les travaux de rénovation de la piscine il y a quelques années ont permis le développement d'un projet sportif ambitieux et diversifié, qu'est venu perturber le COVID. L'objectif de l'année 2021, dans la limite des restrictions sanitaires qui s'imposeront, sera de prolonger cette dynamisation des activités et animations de la piscine (séances guidées d'aquabike, soirée zen+, cinéma dans l'eau...).

L'installation prochaine d'un spot de street work out permettra par ailleurs de créer de nouvelles animations autour de parcours sportifs et de musculation en plein air.

La commune poursuivra le développement des stages multisports à destination de la jeunesse (mis également entre parenthèse en 2020), vecteurs de partages, de liens sociaux, d'épanouissement et de santé.

Le Forum de rentrée qui a connu une 3ème édition fortement adaptée en raison de la situation sanitaire devra revoir en septembre 2021 son organisation complète et entière avec pour objectif d'offrir aux chevillais un lieu unique où ils peuvent découvrir et s'inscrire aux activités proposées sur le territoire communal. Il est également l'occasion de partager un moment convivial avec les associations et leurs bénévoles qui font la richesse de la vie sociale et qui n'a malheureusement pu avoir lieu de bonne façon en 2020.

3.4 Poursuivre l'entretien du patrimoine sportif

Lorsque l'acquisition par la commune du gymnase Marcel Paul sera effective, les premières phases de travaux de réhabilitation de cette installation débiteront notamment par la réfection de la toiture. La toiture de la tribune du parc des sports sera ôtée pour des raisons de sécurité. Un programme de petits travaux sera par ailleurs mis en œuvre dans les différentes structures.

4 *la Culture et le Patrimoine*

Le secteur culturel a profondément pâti des conséquences de la crise sanitaire de 2020, qui se poursuivent en ce début d'année 2021. La mission de service public culturel a été empêchée, s'est adaptée, transformée dans un contexte de fermetures des établissements artistiques et culturels, de l'impossibilité de poursuivre l'accueil des publics, et de l'arrêt des actions culturelles.

La Municipalité s'est efforcée de maintenir ses engagements auprès des artistes, avec un report des programmations, un soutien à la création et une large dématérialisation des enseignements.

Dans ce contexte difficile, les orientations budgétaires 2021 se rédigent dans une profonde incertitude concernant la reprise des activités, et donc à priori une exécution totale des enveloppes budgétaires. Nous devons ainsi renoncer à l'organisation du Festival du Grand dire #2 en mars. En fonction de l'évolution sanitaire, un report sera étudié.

La Médiathèque Boris Vian poursuivra l'actualisation en cours du projet d'établissement. Son action reposera sur le Projet éducatif local : la Médiation littéraire, la Musique vivante et la lutte contre la Fracture numérique, le projet Culture et société, le Projet Ville du conte, le projet « Grand Dire #2 avec le premier Salon du conte. Et enfin, le projet des Journées du Patrimoine 2021.

Des investissements seront consacrés à moderniser les moyens techniques et des services de l'offre multimédia de la médiathèque par l'acquisition de matériel spécifique : acquisition de nouvelles consoles

dans le cadre de l'actualisation du fonds jeux vidéo de la médiathèque, permettant d'adapter l'offre aux actualités éditoriales et à l'évolution des demandes du public ; acquisition d'une imprimante 3D dans le cadre de l'offre de services et de formations aux usages numériques.

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur reconduira l'organisation de trois expositions annuelles, dont deux expositions professionnelles organisées selon des thématiques. La reconduction d'ateliers d'arts numériques permettra de lutter contre la fracture du numérique. Depuis septembre 2017, un cours d'arts numériques de 2 heures hebdomadaires est proposé aux jeunes (8 à 12 ans) dans le cadre des activités à la Maison des arts plastiques. La mise en place d'ateliers artistiques avec des artistes invités, l'exposition « Sortie d'atelier » restituant tous les projets artistiques menaient avec les différents partenaires (MPT, centre de loisirs, écoles élémentaires, collège) seront poursuivis. L'exposition de fin d'année des élèves permet un soutien aux pratiques amateurs afin de valoriser le travail d'élèves de la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur.

En 2021, nous sommes contraints de reporter l'exposition prévue autour de l'art culinaire dans le cadre du Festival Grand Dire #2 du 20 mars au 24 avril 2021. Seront repris les actions culturelles autour des thèmes des précédentes expositions, privées de médiation du fait de la crise sanitaires. Dans ce prolongement, l'accent est mis sur la rencontre des artistes, avec l'atelier de pratique artistique et l'atelier découverte d'un artiste invité.

Le Conservatoire de Musique et de Danse maintiendra en 2021 toutes les prestations et orientera son projet pédagogique au profit des établissements scolaires. Cette ambition sera portée par un nouveau Directeur du conservatoire. Les objectifs visés sont d'aller chercher le public, qu'il soit habitué ou nouveau (concerts flash, collège/lycée), de se doter de nouveaux moyens et outils afin d'être présent sur internet, d'installer une nouvelle pédagogie avec la mise en place d'un parcours d'élève ainsi que la création de concerts multidisciplinaires à thème (à raison de 2 par an, hors des murs). Un projet renouvelé verra le jour, mêlant divers arts numériques.

Dans le domaine culturel, la commune continuera à agir également via le soutien financier et logistique aux associations et l'EPIC du Théâtre afin de lui permettre notamment de soutenir les artistes, de préparer la programmation de la rentrée 2021 ; ainsi qu'à la maison du conte qui poursuivra son soutien à la création et à la formation professionnelle.

Une réflexion sera par ailleurs menée sur la valorisation du patrimoine chevillais.

5 *Agir ici et là-bas grâce à la solidarité internationale*

La Municipalité déploie son action internationale sur deux champs distincts :

- des jumelages culturels induisant des échanges d'ordre linguistique et culturels : Hochdorf (Allemagne), Martorell (Espagne), Victoria (Roumanie), et Pougne-Hérisson (France - Deux Sèvres).
- des jumelages relevant d'une volonté de coopération décentralisée ayant pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans des pays en développement : Village de Dieuk (Mauritanie), ville de Yen Bai (Vietnam).

Pour l'Allemagne et l'Espagne les actions d'échanges entre collégiens ne pourront pas être organisées cette année pour cause de pandémie. Le soutien financier aux projets extra scolaires portant sur des actions environnementales au bénéfice des lycéens de la ville de Victoria est reconduit. Le partenariat avec la commune de Pougne Hérisson, en collaboration avec la Ferme du Saut du Loup, sera renforcé sur des enjeux agricoles et culturels. Des prospectus ont été ouverts pour ouvrir un nouveau jumelage avec une commune d'un pays anglophone.

Au Vietnam, les actions de lutte contre la malnutrition en milieu scolaire pour les enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles rurales seront poursuivies, grâce à l'achat de lait en poudre et de matières premières pour la production de lait de soja. Plus de 2 000 enfants bénéficient de ce programme qui contribue à réduire sensiblement le taux d'enfants malnutris dans les campagnes de la ville de Yen Bai.

En Mauritanie, une nouvelle étape du projet de coopération décentralisée doit s'écrire en lien avec les villageois. L'objectif de la commune de Chevilly-Larue dans cet échange sera de procéder à des améliorations dans la vie des femmes, notamment en lien avec leur activité agricole, qui contribue à l'équilibre financier du foyer. En marge de ces travaux la ville poursuivra son soutien financier au fonctionnement du jardin d'enfants, créé en 2004.

E. SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUES

En pleine crise sanitaire, économique et sociale, de nombreux facteurs contribuent à tendre les rapports sociaux et peuvent aggraver les phénomènes d'incivilité et de délinquance. La situation de la jeunesse, que le COVID restreint dans son épanouissement à un âge où les loisirs et les libertés sont essentiels à la construction de la personne, est particulièrement préoccupante. Elle l'est davantage encore dans les familles précarisées, où les jeunes sont particulièrement vulnérables face au développement de filières d'économie parallèle. L'actualité s'égrène de faits divers qui montrent la situation d'extrême tension du climat social.

Dans ce contexte, la sécurité et la tranquillité publiques, conçues comme des vecteurs essentiels de lien social, sont au cœur des préoccupations de la Municipalité.

Les dispositifs de prévention seront renforcés afin d'ouvrir des perspectives aux personnes en voie de décrochage ou en difficulté. Nous renforcerons pour cela le travail avec les partenaires, institutionnels mais aussi associatifs, et la présence du SMJ sur l'espace public, afin de tisser un îlot de bienveillance autour des jeunes en situation de déserrance.

Nous déploierons de nouvelles actions de soutien à la fonction parentale pour accompagner au mieux les parents face à leur responsabilité parentale et actionnerons le conseil des droits et devoirs des familles afin de dessiner avec eux des parcours ascendants.

Le SMJ et la police municipale proposeront des actions de prévention dans les collèges et lycées.

Des ateliers de prévention seront également menés auprès des seniors pour les aider à mieux identifier les tentatives d'escroquerie à la fausse qualité à domicile.

Avec le comité consultatif pour l'égalité homme femme et en faveur de la lutte contre les violences intra-familiales, nous déploierons de nouvelles actions afin de promouvoir les droits des femmes et la dignité.

Concernant le service de police municipale : Après le départ de notre cheffe de police municipale en 2020, accompagnée de plusieurs collaborateurs, la priorité sera donné au recrutement d'un nouveau chef de police et de son équipe de policiers municipaux et d'ASVP. Leurs missions principales reposeront sur une présence rassurante de terrain aux côtés des Chevillais-es. La police municipale constituera en cela une présence de proximité, dissuasive et lorsque nécessaire punitive contre les incivilités et les infractions diverses, en complément à l'action de la police nationale. Et cela notamment en matière d'infractions au code de la route, de dépôts sauvages et propreté urbain, de cambriolages d'occupations d'espaces publics ou parties communes, de nuisances liées aux commerces, de conflits de voisinage et d'escroqueries à la fausse qualité, et de suivi des chiens catégorisés,....

Les partenariats avec la police nationale, le parquet et les acteurs éducatifs et socio-culturels seront renforcés. Une étude sera menée pour déplacer le poste de police dans les locaux de la crèche départementale, qui aura déménagé à l'été.

Le dispositif de vidéo-protection des équipements publics et de leurs abords se poursuivra, avec après le city-stade et la nouvelle Maison pour Tous, le mail Rosa Parks et la Place Nelson Mandela. Le square du cœur de ville, une fois réalisé, sera lui aussi équipé. La Municipalité travaillera également avec les bailleurs pour étendre l'équipement sur leur propre patrimoine et lutter ainsi contre les phénomènes d'occupation de parties communes et les dégradations.

En 2021, la police municipale continuera de participer au tour de table hebdomadaire organisé par la Police Nationale à l'Haÿ-les-Roses, en présence de l'ensemble des Polices Municipales de la circonscription. Ces rencontres renforcent en effet les liens de travail inter-collectivités et les échanges d'informations sur des sites communs.

Les missions confiées aux agents en charge de la surveillance de la voie publique seront poursuivies : la verbalisation, nécessaire, mais aussi la prévention, l'information et les échanges avec la population; ainsi que l'enlèvement des véhicules totalement pris en charge par le service ainsi que l'opération Tranquillité vacances très appréciée des chevillais. Leur mission sera d'autant plus importante dans la perspective d'extension progressive des zones de stationnement réglementé, qui sont à l'ordre du jour. En parallèle et pour une cohérence sur la politique globale de stationnement sur la ville, une étude sera menée sur les situations spécifiques par quartier (résidents-commerces-professionnels-visiteurs) avec notamment les nouvelles livraisons de logements et l'implantation en 2024 de 2 gares de métro dans le prolongement de la ligne 14.

Les agents de sécurisation qui exercent une mission efficace et rassurante aux abords des écoles seront également reconduits. L'action du médiateur des conflits est poursuivie avec une permanence devenue hebdomadaire en 2020.

Un nouveau Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2024 devrait être élaboré en lien avec les services de l'Etat.

Le centre commercial de la rue du Poitou fera l'objet de réflexions menées en partenariat avec le bailleur afin d'améliorer la sécurité et l'attractivité du site.

F. ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Forte du développement depuis plus de 30 ans du premier réseau géothermique d'Europe, qui réduit d'1/3 les émissions de gaz à effet de serre de la commune, et de nombreuses actions en application de son agenda 21 en œuvre depuis 10 ans, la commune poursuit ses efforts pour accélérer la transition écologique de son territoire.

1. Réduire encore la place des énergies fossiles

L'extension du réseau de géothermie se poursuit. La géothermie alimentera l'ensemble de l'éco-quartier des Portes d'Orly, et donc aussi la nouvelle école et sa salle de sports, ainsi que le gymnase Marcel Paul, qui bientôt intégrera le patrimoine communal. Dès que l'acte d'acquisition du gymnase Marcel Paul sera signé, les travaux de raccordement au réseau de géothermie pourront commencer.

L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal se poursuivra, avec cette année le lancement des travaux sur l'école Jacques Gilbert Collet à l'été 2021. Ce projet a été récompensé par un « trophée des communes pour la rénovation énergétique », dans le cadre d'un concours organisé par

l'association des maires de France. En 2021, la conversion des chaudières fuel se poursuivra sur le parc des sports. Des audits énergétiques seront par ailleurs réalisés pour identifier les nouveaux points de progression.

Au niveau de notre relais énergie, les permanences d'accompagnements portée par l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne dans les questions de rénovation énergétique des bâtiments, étaient quasi complètes durant toute l'année ce qui traduit une plus grande mobilisation des chevillais en 2020. Ces permanences se poursuivront sur l'année 2021, tout en développant une sensibilisation plus large sur les économies d'énergie. L'aide financière communale à l'isolation des combles a connu de nouvelles sollicitations à la fin de l'année 2020 et sera proposée à nouveau pour 2021.

2. *Réduire les déchets et mieux leur offrir une 2^{ème} vie*

L'extension des consignes de tri aux matériaux plastiques entrera en vigueur dans le courant de l'année 2021. Des actions de sensibilisation seront menées en lien avec l'EPT (donc c'est désormais la compétence) et la RIVED (notre organisme de traitement des déchets) afin d'optimiser les gestes de tri de chacun et poursuivre ainsi la réduction du volume des ordures ménagères acheminées vers l'incinération. Un service de déchetterie mobile sera expérimenté en complément de notre déchetterie fixe, afin de favoriser la proximité notamment aux beaux jours, moments propices à la production de déchets verts.

La mise en place d'une ressourcerie éphémère sera également expérimentée sur quelques mois, afin d'affiner les besoins des Chevillais-es en la matière, de les sensibiliser au sujet, et d'élaborer à partir de cette expérience le programme de la future ressourcerie. Des tables de tri seront progressivement installées dans les restaurants scolaires, afin de sensibiliser les jeunes publics.

3. *Participer au cycle de l'eau*

Le bassin de rétention du triangle des Meuniers réalisé en 2020 accueillera les eaux pluviales du quartier. Il fera l'objet d'un paysagement végétalisé à l'automne 2021.

La gestion des eaux de pluie devra être généralisée en repérant les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir un dispositif de collecte d'eau de pluie. Il s'agira également de proposer aux Chevillais le pouvant des moyens permettant d'optimiser la collecte et l'utilisation de cette ressource. La recherche de partenaires expérimentés sur la question sera une des premières étapes.

Après l'aménagement en cour oasis de la cour de l'école Paul Bert maternelle, c'est l'école Pasteur qui, si le projet est retenu par la Région dans le cadre de son appel à projet, bénéficiera de cet aménagement, dont l'objectif est de favoriser l'écoulement des eaux pluviales dans les sols et de constituer des ilots de fraîcheur en période de forte chaleur. La cour de la future école au sein de l'écoquartier Anatole France fera aussi l'objet d'un traitement ambitieux en la matière. De nouveaux tronçons de la noue plantée de l'éco-quartier Anatole France seront réalisés.

Le travail concernant le mode de gestion du service de distribution d'eau potable se poursuivra au cours de l'année 2021 afin de déterminer si la création d'une régie publique est la meilleure option.

Des initiatives de concertation publique, ponctuées d'un référendum local, permettront aux Chevillais-es de faire leur choix à partir des études produites et des premiers éléments de négociation avec VEOLIA et SEDIF.

4. *Accompagner l'évolution des mobilités*

Le travail engagé en 2019 et 2020 pour l'élaboration du Schéma Directeur des Liaisons Douces, renforcé par l'expérimentation des pistes sanitaires cyclables, se poursuivra en 2021 avec le partage des premières réflexions avec les Chevillais-es. L'objectif est de mailler progressivement le territoire communal en pistes cyclables reliées entre elles, connectées aux autres communes, aux stations de métro, aux équipements publics, et bénéficiant d'aménagements sécurisés. La mise en couleur de certaines pistes cyclables existantes s'inscrit dans ces travaux.

Les Chevillais sont également soutenus dans leur changement de pratique de mobilité avec une aide financière communale à l'achat d'un vélo. Cette aide portant initialement sur les vélos à assistance électrique en 2020, a évolué au profit des vélos classiques en raison de l'application de l'aide régionale d'Ile-de-France Mobilités.

Les zones de stationnement résidentielisé, expérimentées avec succès à la Saussaie, seront étendues pour lutter contre la saturation du stationnement sur l'espace public, de même qu'un passage du parking du cœur de ville en zone réglementée (zone bleue) pour permettre la rotation des véhicules et favoriser le commerce.

L'année 2021 connaîtra également une campagne d'information sur le déploiement de la Zone à Faible Emission (ZFE) sur le territoire infra-A86, qui progressivement interdira la circulation des véhicules les plus polluants. Il conviendra d'exiger de l'Etat qu'il accompagne financièrement davantage les ménages dans cette direction, alors que ceux qui détiennent encore des véhicules critères 4 ou 5 sont bien souvent aussi les ménages les plus fragilisés par la crise socio-économique liée au COVID.

La Municipalité contribuera par ailleurs aux travaux de l'EPT pour voir aboutir l'installation de stations de vélib aux abords des futures stations de métro et sur la commune, dans un maillage étroit avec les communes voisines.

5. *Plus de nature en ville*

La biodiversité et la préservation des ressources feront l'objet de plusieurs projets en 2021. Le partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, jusqu'en 2022, dans le cadre du programme « ZeroPhyto », permettra à la commune de bénéficier de formations, d'un accompagnement à la communication et des actions de sensibilisation auprès de la population, par le biais d'ateliers. La commune a également été reconnue comme « Territoire Engagé pour la Nature en Ile-de-France » par l'Agence Régionale de la Biodiversité en juillet 2020, engageant Chevilly-Larue à la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de la nature en ville.

Parallèlement et pour la 4^{ème} année, l'éco-pâturage se poursuivra entre mars et novembre, avec 2 moutons d'Ouessant installés sur 3 sites. Leur présence permet une gestion écologique et autonome des espaces ne nécessitant plus d'intervention, tout préservant la biodiversité et la faune locale.

Au niveau des plantations arborées, opération participant à la lutte contre les îlots de chaleur tout en contribuant à l'embellissement de la Ville, 42 nouveaux arbres ont été plantés sur 2020. De nouvelles plantations seront réalisées en 2021 pour atteindre l'objectif des 200 arbres supplémentaires en 2026. Les essences choisies seront celles s'adaptant au milieu urbain et mellifères, nécessaires à la survie et au maintien des pollinisateurs, dont le rucher communal. A ce titre, l'abeille en ville fera l'objet de nouvelles sensibilisations en lien nos partenaires, dont la Ferme du Saut Loup.

L'ensemble de ces actions seront soumises au comité consultatif pour la transition écologique créé en 2020, qui offrira la possibilité aux Chevillais-es volontaires de formuler leurs propres propositions.

G. L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Alors que les politiques d'aménagement des dernières décennies pour se débarrasser des casses automobiles sur la Nationale 7 et de l'habitat indigne se terminent peu à peu, une nouvelle page de l'histoire de Chevilly-Larue est à écrire. Non plus en aménageant de grands espaces comme par le passé, mais par petites touches, pour répondre aux enjeux de demain.

1. *Terminer l'éco-quartier des portes d'orly*

L'éco-quartier des Portes d'Orly, composé des ZAC Anatole France et Triangle des Meuniers, est opéré par un établissement public d'Etat, l'EPA ORSA (Etablissement Public Orly Rungis Seine Amont) dans le cadre d'une Grande Opération d'Urbanisme. Démarré en 2010, il est à ce jour en voie d'achèvement. L'ensemble des Chevillais-es qui vivaient dans les anciens bâtiments sont désormais relogés sans hausse de loyer (prix au m²), conformément aux engagements pris.

1.1 ZAC Anatole France

Alors que les programmes « la Venelle des Cerisiers » (lot 14) et « la promenade » (lot 18b) sont livrés ou en voie de livraison, l'année 2021 s'ouvre notamment sur la démolition de la barre C de l'ancienne résidence Anatole France et des plots de l'ancien foyer ADEF. Ces démolitions libéreront le foncier pour la construction de la nouvelle école, dont le chantier pourra ainsi démarrer sur le lot 10 (rue Arthur Rimbaud et rue Edison) dans le courant de l'année.

1.2 ZAC des Meuniers

Les programmes de logements en accession « Tempo » (lot 2B) et la résidence étudiante (lot 2A) seront livrés dans le courant de l'année. La construction du programme « Linea » (lot 2A) se poursuit. Le Département va par ailleurs engager prochainement les travaux de requalification de la RD7 entre l'esplanade du cimetière parisien de Thiais et le centre de secours des pompiers de Paris dans l'esprit des aménagements réalisés plus au nord, afin que la circulation y soit plus apaisée et sécurisée. Ces travaux permettront d'ouvrir les mouvements de tourne à gauche entre la rue de la sécurité parisienne et la RD7. La voie des Meuniers sera par ailleurs ouverte à la circulation.

1.3 Mettre l'Etat face à ses responsabilités

L'OIN Orly Rungis Seine Amont avait été créée en 2007 en conscience des lourdes servitudes qui grevaient les territoires de 12 communes, dont Chevilly-Larue, cette partie du Val-de-Marne ayant trop longtemps servi de territoire servant au développement de la métropole parisienne. A Chevilly-Larue, cela s'est traduit par l'installation du poste électrique, du MIN de Rungis, de l'autoroute A6, mais aussi des casses automobiles le long de la Nationale 7, qui posaient de lourds problèmes de pollution des sols et de trafics en tous genres.

C'est en ayant conscience que la mutation de ces territoires nécessitaient un appui financier fort de l'Etat que l'OIN et son outil d'aménagement, l'EPA ORSA, avaient été créés.

Mais avec le temps, les représentants de l'Etat au conseil d'administration de l'EPA ORSA effacent cette responsabilité historique pour placer les opérations d'aménagement face à une obligation de rentabilité. Face aux aléas de l'aménagement, l'EPA ORSA voudrait pousser la Municipalité à modifier les termes du programme de l'éco-quartier en construisant plus de logements, au détriment de sa programmation économique. L'année 2021 sera donc une année décisive pour refuser ce virage et obtenir de l'Etat des engagements forts.

2. *Conclure la réhabilitation des sorbiers saussaie*

N'ayant pas été retenu dans le cadre des financements en politique de la ville, le quartier Sorbiers Saussaie doit poursuivre sa mue sans bénéficier d'appui financier de l'ANRU. Après la livraison de la nouvelle Maison Pour Tous et du programme de logements en accession sociale au-dessus (lot 7), le bâtiment de l'ancienne Maison Pour Tous a été démoli et va pouvoir accueillir le chantier d'un programme de logements en accession sociale organisée en trois petits plots (lot 8). Le parc, qui fera face à la Maison Pour Tous, ne pourra être aménagé qu'à l'issue du chantier du lot 8.

Le programme de réhabilitation des bâtiments anciens, engagée par Valophis pour un montant de 26 millions €, a pris un an de retard à cause de la crise du COVID. Sa première phase va pouvoir s'engager à la fin du 1^{er} semestre. Une étude d'architectes s'engagera sur le lot 1, face à la future station de métro Chevilly 3 communes.

Une étude est par ailleurs engagée par Valophis pour imaginer le devenir du centre commercial de la rue du Poitou, afin d'en améliorer la sécurité et l'attractivité.

3. *Achever l'aménagement du cœur de ville*

La démolition de la barre de la rue de Provence a désormais laissé place à la promenade Rosa Parks, qui ouvre les espaces depuis la place Nelson Mandela. L'année 2021 verra l'étude pour l'aménagement d'une fontaine plan d'eau sur la place de manière à renforcer son agréabilité, notamment pendant les beaux jours. L'ancien bâtiment du foyer de jeunes travailleurs a lui aussi été démoli et donnera naissance à un programme de logements intermédiaires offrant une vue sur les espaces de la CCAS et un visage plus urbain à la rue du Béarn, aujourd'hui trop traitée comme une arrière-cour. Le nouveau parc du cœur de ville devra attendre la fin du chantier du lot 8 pour être aménagé.

Le déménagement de la crèche départementale et de la PMI libéreront des locaux communaux très bien placés en cœur de ville. Il conviendra de définir, dans la concertation avec les Chevillais-es, sa nouvelle destination. L'accueil de la future ressourcerie et du poste de police municipale feront partie des pistes envisagées.

4. *Préparer l'arrivée du métro*

La livraison du prolongement sud de la ligne 14 est à ce jour toujours annoncée pour 2024 malgré les retards pris sur les autres lignes. En 2020, les travaux de la SGP concernant la réalisation des gares provisoirement dénommées «Chevilly 3 communes » et « MIN Porte de Thiais » se sont poursuivis tout comme les travaux des deux ouvrages annexes « Petit Leroy », et « Hochdorf ». La Municipalité portera au sein de comités partenariaux de travail (comités de pôle, comité de suivi, comités de pilotage) la défense des intérêts des riverains à l'égard des nuisances du chantier.

Un travail se met en place pour généraliser l'expérience de stationnement résidentiel réalisé avec succès dans le secteur de la Saussaie. La priorité sera donnée en 2021 à l'extension du dispositif à l'ensemble des Sorbiers Saussaie et au quartier Bretagne. Celui-ci s'accompagnera d'un dialogue avec les bailleurs pour renforcer les taux d'occupation de leurs parkings souterrains.

La commune sera par ailleurs vigilante sur les programmes prévus dans le diffus en travaillant avec les propriétaires et les promoteurs pour aboutir à des projets peu denses, respectueux des orientations écologiques de la Municipalité, préservant ainsi les ilots de fraîcheur et s'insérant pleinement dans les quartiers.

5. *consolider le commerce de proximité*

La crise du COVID fragilise la situation de certains commerçants et freine la dynamique d'installations nouvelles. L'année 2020 a tout de même vu l'arrivée de deux nouvelles enseignes dans des locaux appartenant à la commune (restauration rapide et salon de beauté) ainsi que la prise à bail par Intermarché d'un local commercial rue E. Piaf afin d'y implanter un espace dédié aux retraits de commande. L'enseigne devrait par ailleurs réaliser un projet d'agrandissement du supermarché sous les arcades.

Le projet de dynamisation du Cœur de Ville va se poursuivre en 2021 et ce, notamment dans la continuité de l'appel à projets « centres-villes-vivants » lancé par la Métropole du Grand Paris et dont la ville a été lauréate. Dans ce cadre, la création d'un îlot de fraîcheur urbain (plan d'eau) sur la place Nelson Mandela est actuellement à l'étude afin d'accroître l'attractivité du site ainsi que le confort des habitants et des usagers.

Dans le contexte économique exceptionnel que nous traversons, la municipalité travaille en étroite collaboration avec les bailleurs de locaux commerciaux institutionnels, tel qu'I3F ou encore Valophis, ou privés, afin de consolider notre appareil commercial de proximité dans tous les quartiers.

Pour les accompagner dans ces moments difficiles, la commune a adopté des mesures directes de soutien au cours de l'année 2020 : exonérations des loyers des commerçants dont elle est le bailleur, demandes de dégrèvements auprès des bailleurs, exonération de droits de voirie, exonération d'un trimestre de redevance spéciale, recensement des commerces ouverts sur le site de la commune et sur la plateforme mise en place par la CCI « mes commerces à domicile » ainsi que la distribution d'attestations et de masques en tissus à tous les commerçants. Dans la continuité de ces mesures, la municipalité a décidé fin 2020 de lancer l'opération « Sauve ton Commerce ». Il s'agit de permettre aux commerçants de proposer sur un site internet des bons d'achats qui seront automatiquement bonifiés à hauteur de 30 % par la commune et ce, jusqu'à épuisement de la somme allouée à ce dispositif. En fonction du retour d'expérience de cette action, il pourrait s'envisager de renouveler l'opération en cas de succès.

Pour les manifestations commerciales, la brocante qui a lieu à chaque printemps dans le quartier de la Guinet a été annulée en 2020 contrairement au Marché campagnard qui a été maintenu et qui a connu un réel succès avec une forte fréquentation. Il est envisagé de pouvoir maintenir, dans la mesure du possible, ces deux événements tout en sachant que la Brocante pourrait avoir lieu en automne si la situation sanitaire ne permet pas de l'organiser en mai.

Une étude sera par ailleurs menée concernant le devenir du marché forain, afin que celui-ci réponde mieux à la diversité des besoins.

6. *Protéger le quartier historique*

La volonté de cession d'une partie du patrimoine du monastère par la congrégation des sœurs du St Esprit se concrétise. Après de nombreuses réunions partenariales entre la Municipalité et le représentant de la congrégation, le devenir du site semble se préciser dans le respect des objectifs alloués par la Municipalité : préserver le caractère patrimonial des bâtiments anciens, protéger les espaces verts et les ouvrir aux Chevillais-es, maintenir une vocation d'intérêt général au site.

Le dialogue avec le Département du Val de Marne se poursuivra par ailleurs afin d'intégrer dans cet espace vert une partie des jardins du bassin de rétention. Ce travail ouvrira un nouveau lien entre les terrains du monastère d'une part et le parvis du théâtre ainsi que la place de l'Eglise d'autre part, invitant à réfléchir sur la façon de les relier entre eux pour en faire un espace propice à la promenade.

7. *Mieux mettre en scène le Quartier Larue*

Le parvis du cimetière sera au cœur du travail du syndicat intercommunal du cimetière afin de définir les clefs de financement du projet tel qu'il a été défini par la concertation publique. Ses grands principes sont les suivants : poursuivre la rénovation des bâtiments après l'installation du funérarium dans la partie sud, aménager des locaux d'accueil pour les besoins du cimetière, implanter des services médicaux et paramédicaux dans la partie la plus au nord, réorganiser le stationnement pour répondre aux besoins du cimetière et du funérarium, végétaliser l'ensemble pour y réaliser une promenade arborée et une piste cyclable sécurisée. Une réflexion s'engagera par ailleurs pour sauvegarder et conforter le commerce de proximité. La salle communale, située au-dessus du futur club house de rugby, sera livrée. Elle permettra aux familles, lorsque la situation sanitaire sera rétablie, d'y organiser leurs fêtes familiales.

8. *Requalifier les abords de la Place de Lattre de Tassigny*

Le site de RTE qui se trouve le long de la RD7 fera l'objet d'une convention avec la commune pour y aménager les terrains des boulistes déplacés, leur club house, leur stationnement, ainsi qu'un parking à l'attention des clients des commerces de la place.

9. *Préserver les emplois des chevillais*

La crise économique liée au COVID frappe de plein fouet certains secteurs d'activité, notamment les entreprises du bassin aéroportuaire ou le domaine de la restauration et du tourisme. Dans ce contexte, l'urgence est de travailler avec les partenaires de l'emploi que sont Pôle Emploi, le Comité de Bassin d'Emploi, la mission locale, AEF 94 et Orly International afin d'ouvrir des perspectives professionnelles aux Chevillais-es qui seront frappés par les plans de licenciement. L'un des enjeux sera de faire bénéficier les chevillais-es des opportunités d'emploi et d'insertion ouvertes par les chantiers du métro. Pour 2021, il est convenu d'impulser, soutenir et relayer au maximum les initiatives de chaque partenaire afin de faire bénéficier les chevillais des opportunités locales. Un poste dédié est prévu à l'organigramme des services. Un effort sera particulièrement mené vis-à-vis des publics jeunes, qui peinent à intégrer les milieux professionnels et trouver des stages.

Il conviendra de s'interroger sur l'impact en matière d'aménagement sur l'évolution des formes du travail dans le secteur tertiaire avec le développement du télétravail. La création d'espaces de co-working sera favorisée, ainsi que le soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'économie circulaire et aux SCOP.

10. *Ouvrir la concertation autour du projet de PLUI*

Toutes ces orientations constituent la base du nouveau projet municipal. Celles-ci alimenteront la concertation qui doit s'ouvrir pour élaborer notre nouveau projet d'urbanisme et de ville pour les 15 prochaines années.

C'est l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, désormais compétent en matière d'aménagement en lieu et place des communes, qui a officiellement décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sur saisine de plusieurs communes dont Chevilly-Larue. L'EPT a toutefois garanti aux 24 communes membres qu'aucune décision ne contreviendrait aux volontés des Municipalités, s'assurant ainsi que la démocratie à l'échelle communale serait respectée.

Nous avons donc la main pour lancer, en étroite partenariat avec l'EPT, différents temps et formes de concertation avec la population Chevillaise pour écrire ensemble les pages de l'avenir de notre commune. Les restrictions sanitaires ne rendent évidemment pas les choses faciles et nécessiteront de faire preuve d'innovation afin de faire participer chacun à cette élaboration.

11. *Concrétiser la cite de la gastronomie Paris Rungis*

Le syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris Rungis a décidé en décembre 2020 de mettre un terme à la consultation afin d'en lancer une nouvelle. Dans le contexte du COVID et les incertitudes que cette crise sanitaire occasionne sur le monde de la culture et de l'évènementiel, le groupement candidat avait en effet sollicité une pause dans la consultation afin d'attendre des temps meilleurs pour déposer leur dossier. Le syndicat n'a pas souhaité donner suite à cette demande et préfère lancer une nouvelle procédure de consultation, réouvrant ainsi la concurrence entre groupements. L'année 2021 verra donc l'avancement de ce nouvel appel d'offre. Elle sera aussi l'année de consolidation des engagements des financeurs publics.

Telles sont les orientations budgétaires de la Municipalité pour l'année 2021.

Vu,
Le Directeur général des services.

